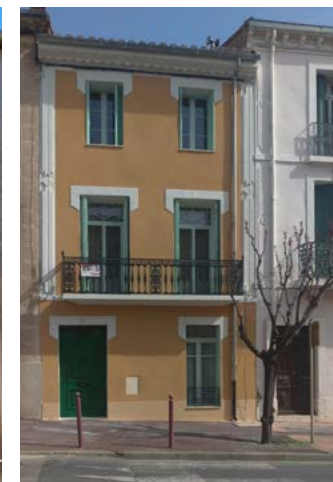
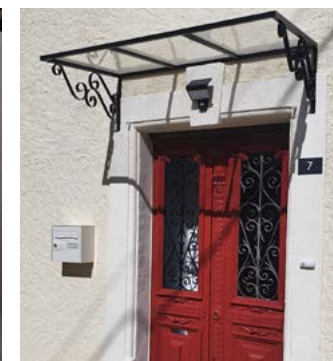


Programme d'Intérêt Général (PIG) 2017-2022

BILAN DE L'ANNÉE 2022



Préambule

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles

05 Chapitre n°1 - Programme d'intérêt général 2017-2022

- 1-1 Les objectifs quantitatifs 2017-2022
- 1-2 Le fonctionnement

08 Chapitre n°2 - Propriétaire bailleur

- 2-1 Objectifs « propriétaire bailleur » 2017-2022
- 2-2 Conditions de recevabilité
- 2-3 Types de dossiers « propriétaire bailleur »
- 2-4 Les résultats
- 2-5 Impact économique
- 2-6 Tableau synoptique « propriétaire bailleur »

15 Chapitre n°3 - Bilan propriétaire occupant

- 3-1 Objectifs « propriétaire occupant » 2017-2022
- 3-2 Conditions de recevabilité
- 3-3 Types de dossiers « propriétaire occupant »
- 3-4 Les résultats
- 3-5 Impact économique
- 3-6 Tableau synoptique « propriétaire occupant »

23 Chapitre n°4 - Synthèse des résultats du pig 2017-2022 (2021) - PB et PO

- 4-1 Cumul de l'année : « propriétaire bailleur » & « propriétaire occupant »
- 4-2 Graphiques de synthèse

25 Chapitre n°5 - Résultats de la politique habitat depuis 2007

- 5-1 Bilan des logements rénovés 2007-2021
- 5-2 En synthèse de 2007 à 2021
- 5-3 Évolution de la carte des potentialités au 1er janvier 2021

28 Chapitre n°6 - La communication

30 Chapitre n°7 - Les actions d'accompagnement

- 7-1 Action n°1 : volet patrimonial de l'opération façades « Colorons le pays »
- 7-2 Action n°2 : volet développement durable
- 7-3 Action n°3 : actions sociales
 - 7-3-1 Le Logement Conventionné Très Social (LCTS)
 - 7-3-2 La fondation Abbé Pierre
 - 7-3-3 Le Contrat Local de Santé (CLS)
 - 7-3-4 Dossier CARSAT
 - 7-3-5 Contrat de ville
 - 7-3-6 Cellule Locale Habitat Indigne
 - 7-3-7 Action non décence
- 7-4 Action n°4 : développement d'une offre locative publique
- 7-5 Action n°5 : volet juridique partenariat avec l'Adil

45 Chapitre n°8 - Accompagnement des collectivités

48 Chapitre n°9 - Évaluation du PIG en cours

50 Synthèse par communauté de communes

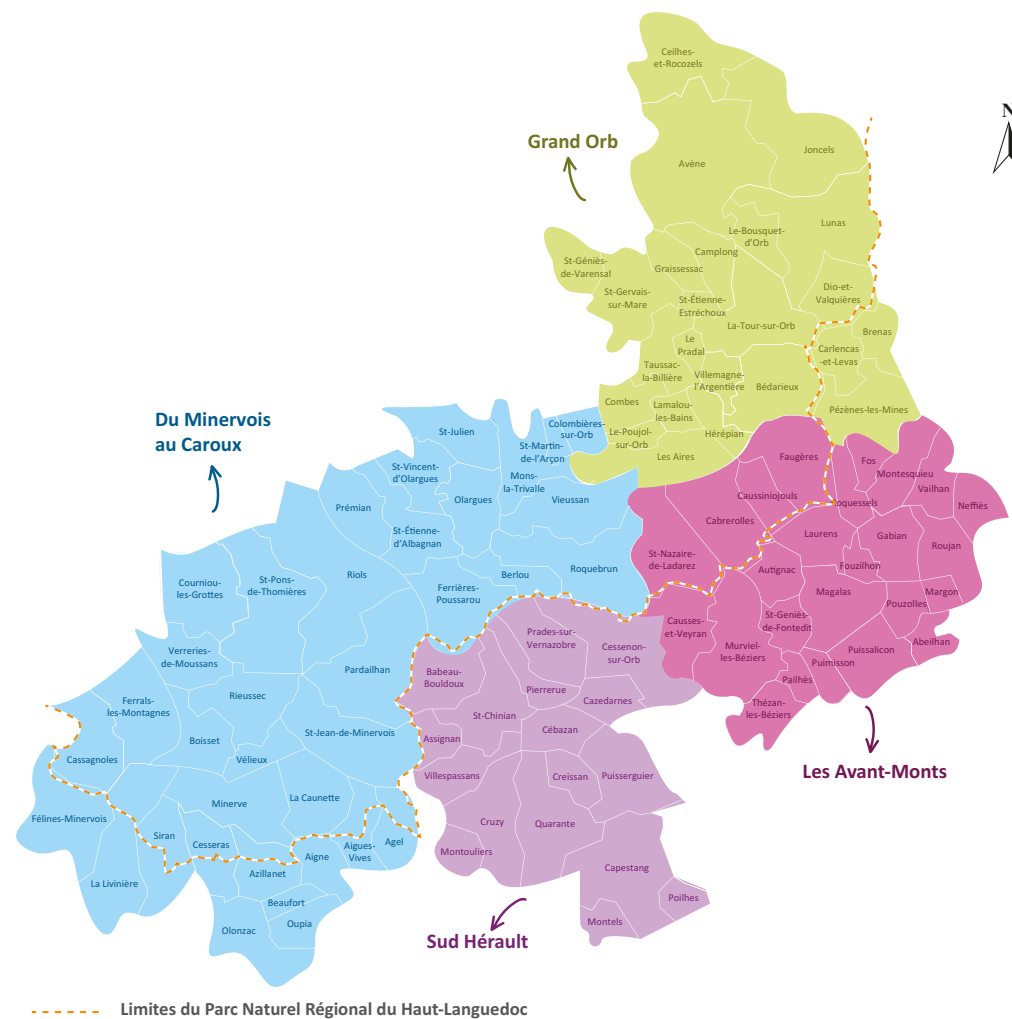




Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est doté d'une charte afin de déterminer ses stratégies en matière de développement durable, de gestion de l'espace, de développement économique et d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie comme facteur de développement local.

Dans cette perspective, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) du Pays de 2007 à 2012 a permis de réhabiliter 1 198 logements sur l'ensemble du territoire. Un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mené sur la période 2012 à 2017 et un second PIG est actuellement en place depuis 2017 se termine cette année. L'ensemble de ces programmes ont permis la réhabilitation de 3 570 logements.

Communes et communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles



4 Communautés de communes :

- Les Avant-Monts
- Du Minervois aux Caroux
- Grand Orb
- Sud Hérault

Soit au Total 102 communes, 79 856 habitants (INSEE 2019)

CHAPITRE 1

Programme d'Intérêt Général 2017-2022



Un Programme d'Intérêt Général pour :

- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne ;
- Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

1.1 LES OBJECTIFS QUANTITATIFS 2017 - 2022

Les objectifs globaux, pour la période des 5 ans, sont évalués à 810 logements répartis comme suit :

- 720 logements occupés par leur propriétaire ;
- 80 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
- 10 logements en copropriétés (soit 5 copropriétés).

Dans le cadre des politiques complémentaires, il est prévu annuellement de réhabiliter :

- 15 logements communaux ;
- 25 façades ;
- 10 devantures commerciales.

Les objectifs pour la période d'octobre 2017 à octobre 2022 :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Propriétaires occupants	144	144	144	144	144	720
– Dont logements indignes et très dégradés	5	5	5	5	5	25
– Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	106	106	106	106	106	530
– Dont aide pour l'autonomie des personnes	33	33	33	33	33	105
Logements des propriétaires bailleurs	16	16	16	16	16	80
– Dont logements indignes ou très dégradés	2	2	2	2	2	10
– Dont logements en dégradation moyenne	13	13	13	13	13	65
– Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	1	1	1	1	1	5
Logements traités dans le cadre d'aide aux syndicats de copropriétaires	2	2	2	2	2	10
Total des logements « Habiter Mieux »	132	132	132	132	132	660
– Dont PO	144	144	144	144	144	720
– Dont PB	16	16	16	16	16	80
– Dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	2	2	2	2	2	10

Les bilans sont établis sur des années civiles.

CHAPITRE 2

Propriétaire bailleur

-
-
-
-
-
-
-
-
-

2-1 OBJECTIFS “Propriétaire bailleur” 2017 - 2022

- 80 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés soit 16 logements par an ;
- 10 logements en copropriétés soit 2 copropriétés par an.

OBJECTIFS 2022

Logements des propriétaires bailleurs	16
Dont logements indignes ou très dégradés	2
Dont logements en dégradation moyenne	13
Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	1
Logements traités dans le cadre d'aide aux syndicats de copropriétaires (copropriétés fragiles)	2
Logements programme « Habiter Mieux » Propriétaire Bailleur	16

2-2 CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Les logements locatifs peuvent être subventionnés, si :

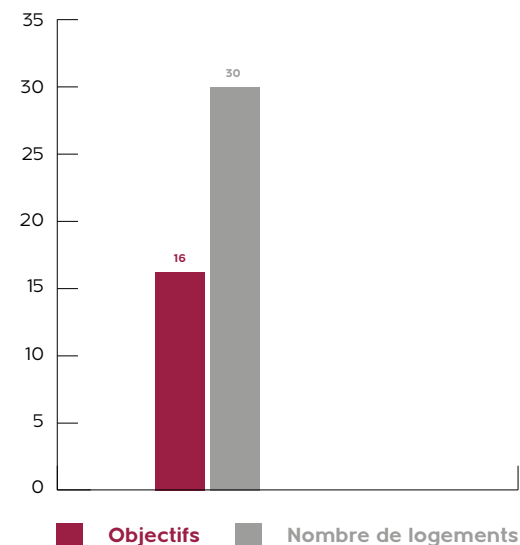
- L'état de dégradation correspond au coefficient annoncé par l'ANAH (supérieur à 0,35) ;
- Les travaux sont liés à la sécurité et la salubrité de l'habitat ;
- Les logements occupés sont indécents au regard du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ;
- Les logements sont économes, gain de 35% d'économies d'énergie après travaux ;
- Adaptation du logement pour l'autonomie du locataire ;
- Le bailleur s'engage à louer pendant 9 ans à des personnes relevant de l'A.P.L. en appliquant un loyer maximum selon un barème imposé par l'État ;
- Dans le cas des copropriétés, celles-ci doivent être dites « fragiles ». C'est-à-dire qu'elles présentent des problèmes financiers liés à la précarité énergétique (une étiquette énergétique évaluée entre « C » et « G » et un budget prévisionnel annuel prévoyant des taux d'impayés de charges compris entre 8 et 15% pour les copropriétés de plus de 200 lots et entre 8 et 25% pour les copropriétés de moins de 200 lots).

2-3 TYPES DE DOSSIERS « propriétaire bailleur »

PROJETS		PRIMES	
LTD	Logements très dégradés : projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (voir grille)	ASE (FART)	Aide de Solidarité Écologique : amélioration énergétique d'au moins 35% avec étiquette D (minimum) - Aide : 2 000 € pour passer thermique ou 1 500€
LHI	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (insalubrité - péril - sécurité des équipements communs - risque saturnin)	Prime de réservation	
LHI	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (insalubrité - péril - sécurité des équipements communs - risque saturnin)		
ENGAGEMENT DE CONCLURE UNE CONVENTION PENDANT 9 ANS			
LD	Logements moyennement dégradés (voir grille)	LCTS	Loyer Conventionné Très Social

2-4 LES RÉSULTATS

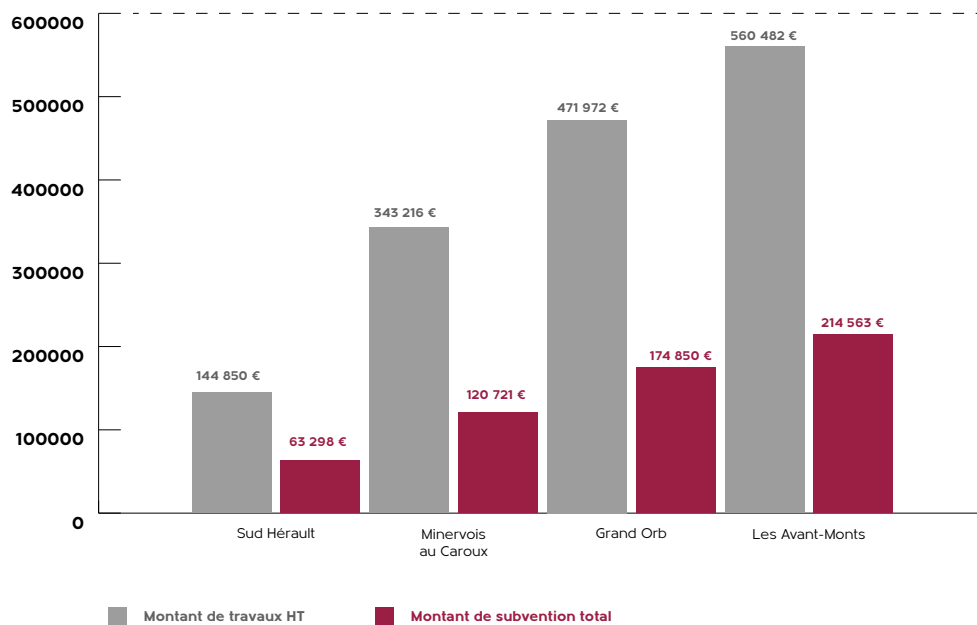
12 Commissions Locales pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ont permis d'engager des subventions pour la réalisation de 30 logements. Les objectifs pour l'année 2022 ont été atteints et dépassés. Ils sont en hausse par rapport à 2021.



2-5 IMPACT ÉCONOMIQUE

Sur les 12 logements réhabilités, tous ont bénéficié de travaux visant à améliorer de plus de 35% les performances énergétiques du logement avec au minimum une étiquette "D" après travaux. La prime Aide Solidarité Écologique (ASE), d'un montant de 1 500 €, liée aux économies d'énergie, participe à l'augmentation du montant de subvention par logement.

Années	Nombre de logements	Moyenne subventions «ANAH» totales/Logt	Moyenne subventions «ANAH» + département/Logt	Moyenne travaux HT/Logt	Moyenne du taux de subvention total
2018	18	17 657,00 €	22 891,00 €	57 526,00 €	40%
2019	7	15 902,29 €	20 321,71 €	58 330,14 €	35%
2020	12	16 134,50 €	20 859,58 €	47 302,33 €	44%
2021	24	19 554,96 €	23 893,00 €	63 355,00 €	38%
2022	30	18 690,00 €	21 523,00 €	56 137,00 €	38%



Travaux HT et subventions par Communauté de communes pour 2022

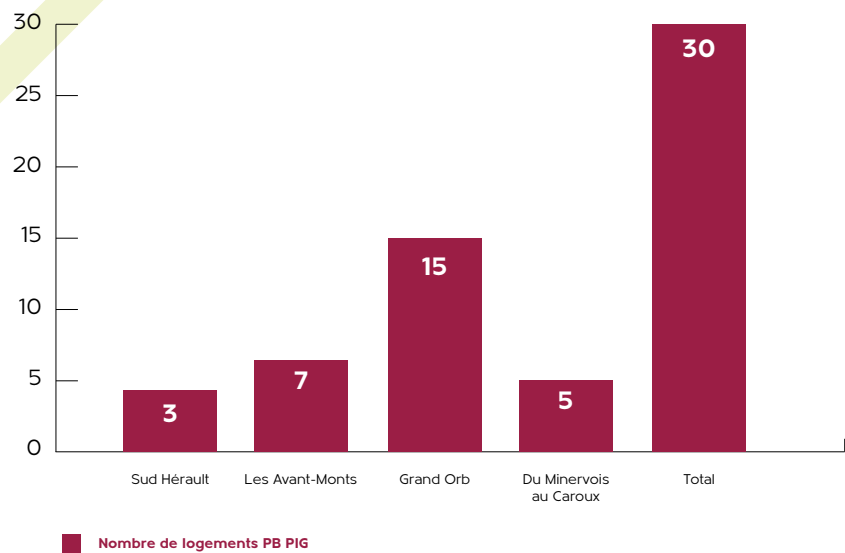
Les travaux de réhabilitation de logements locatifs ont été aidés à hauteur de 38 % en moyenne. Ce résultat est stable par rapport à l'année antérieure. Par contre, le montant de travaux par logement est très inférieur.

Année 2022

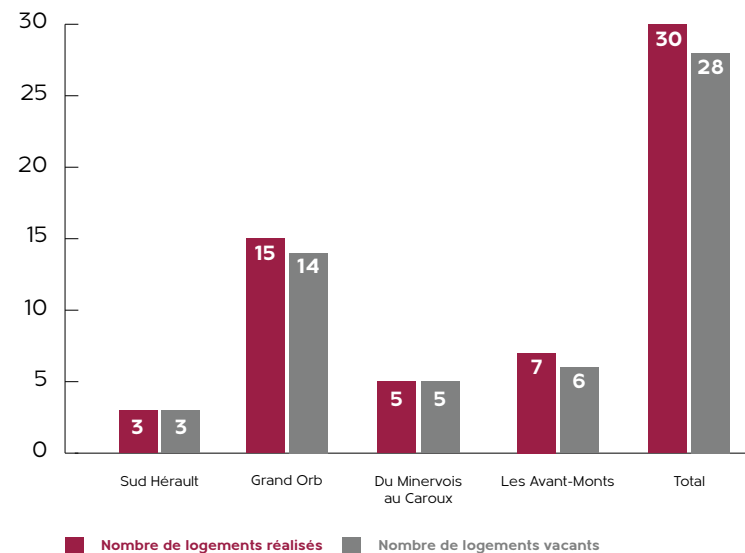
1 € de subvention → 3 € de travaux

Nombre de logements réhabilités "propriétaire bailleur"

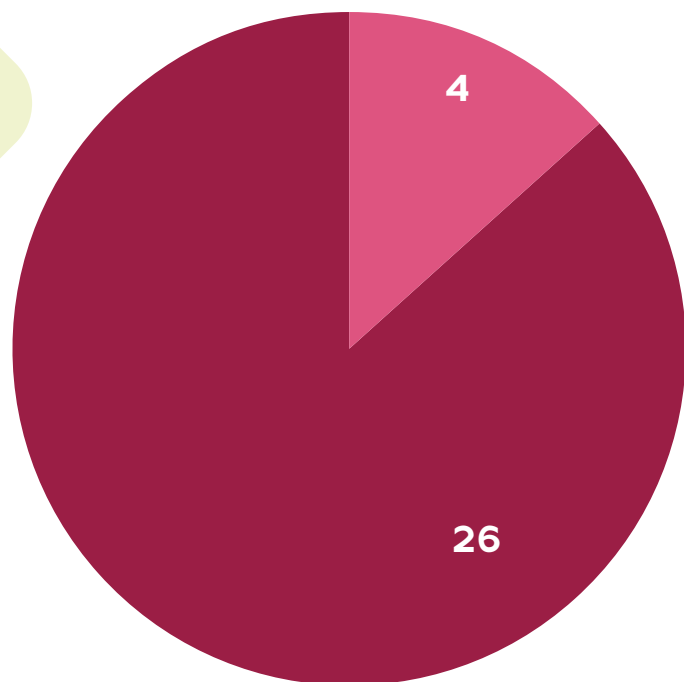
Logements subventionnés



Logements vacants



Répartition des aides de l'ANAH en 2022 Propriétaire Bailleur



- Très dégradés
- Dégradation moyenne

Répartition des aides de l'ANAH

Sur les 30 logements réhabilités

- 26 logements réhabilités sont classés comme travaux lourds
- 4 logements sont classés en dégradation moyenne

2-6 TABLEAU SYNOPTIQUE « propriétaire bailleur »

Communautés de communes	Total des aides «ANAH»	Travaux HT éligibles avec honoraires	Surfaces rénovées (m ²)	Nombre de logements subventionnés	Logements à loyer maîtrisé	Logements vacants + 1 an	Département
Sud Hérault	99 646 €	264 446 €	256	3	3	3	23 535€
Minervois au Caroux	70 255 €	174 097 €	88	5	5	5	17 590 €
Grand Orb	270 496 €	648 007 €	62	15	15	14	17 053 €
Les Avant-Monts	120 332 €	597 562 €	492	7	7	6	26 790 €
Total	560 729 €	1 684 112 €	898	30	30	28	84 968 €

Certains aspects de la réglementation ANAH peuvent représenter un frein pour les propriétaires bailleurs :

- Le montant du loyer conventionné par rapport au loyer libre ;
- Le gain énergétique de 35%, trop important à atteindre pour un logement occupé moyennement dégradé ;
- La rénovation partielle des logements représente souvent des travaux insuffisants pour constituer un dossier ANAH ;
- La possibilité de défiscaliser les revenus locatifs des logements conventionnés n'est pas encore perçue par les investisseurs comme un véritable bonus au-delà de la subvention.

CHAPITRE 3

Bilan propriétaire occupant

-
-
-
-
-
-
-
-
-

3-1 OBJECTIFS « propriétaire occupant » 2017 - 2022

→ 720 logements appartenant à des propriétaires modestes ou très modestes, soit 144 logements par an.

Objectifs 2022	
Propriétaires occupants	144
- Dont logements indignes et très dégradés	5
- Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	106
- Dont aide pour l'autonomie des personnes	33
Logements programme « HABITER MIEUX » Propriétaire Occupant	114

3-2 CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Résidence principale ;
- Logement achevé depuis au moins 15 ans ;
- Ressources des occupants ;
- Logement n'ayant pas bénéficié d'autres financements de l'État (par exemple un prêt à taux 0% en cours ou octroyé il y a moins de 5 ans).

3-3 TYPES DE DOSSIER « propriétaire occupant »

- Habiter Mieux Sérénité (HMS) Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)

Les travaux liés aux économies d'énergie donnent droit aux aides ANAH de 35 à 50% du montant des travaux HT selon les ressources des occupants. Ces aides sont complétées du FART à condition d'arriver à un gain énergétique de 35% :

- Pour les propriétaires très modestes 10% du montant HT, aide plafonnée à 3 000 € ;
- Pour les propriétaires modestes 10% du montant HT, aide plafonnée à 2 000 €.

Une évaluation énergétique du bâtiment actuel est nécessaire pour une projection après travaux. Depuis janvier 2018, les techniciens en charge du dossier réalisent ce diagnostic pour les propriétaires occupants. Pour les propriétaires très modestes, le Département complète les aides de l'ANAH : + 10% du montant HT aide plafonnée à 2 000 € pour les « très modestes » (rien pour « les modestes »).

Pour ce type de travaux, le propriétaire peut cumuler différentes aides :

ANAH - FART- Département - Éco chèque Région Occitanie - Éco Prêt à taux zéro - Crédit d'Impôt - Caisses de Retraite.

→ **Ma prime Rénov', CEE ...**

Beaucoup de dispositifs existent. Le Pays présente ces différentes aides, donne les informations, mais n'accompagne pas la constitution de ces dossiers. Le Pays fait le lien entre les propriétaires et les acteurs de la valorisation des CEE.

→ **Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) ou Logement Très Dégradé (LTD)**

Pour les travaux lourds d'un logement indigne ou insalubre, le technicien habitat devra compléter une grille d'insalubrité ou de dégradation. Si le coefficient obtenu est suffisant, un dossier sera constitué qui nécessitera bien souvent l'intervention d'un maître d'œuvre.

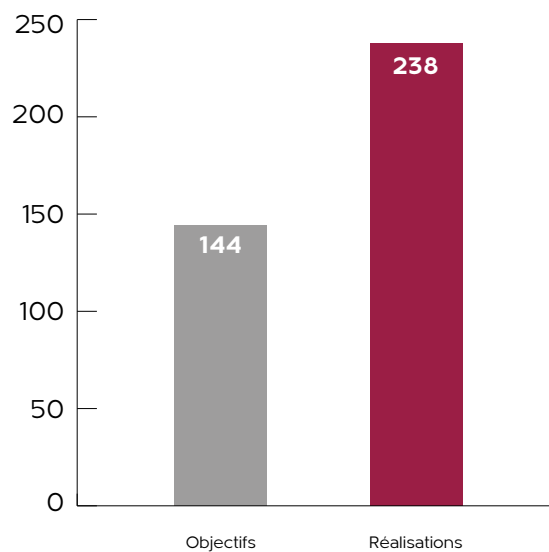
→ **Autonomie**

Ce type de dossier doit comporter :

- Un justificatif de handicap (carte invalidité) ou de perte d'autonomie (évaluation mettant en évidence l'appartenance à un groupe iso-ressource (GIR) de niveau 1 à 6) ;
- Un rapport d'ergothérapeute qui comprend :
 - Une description sommaire des caractéristiques sociales du ménage ;
 - Une présentation des difficultés rencontrées par la (les) personne(s) dans son (leur) logement ;
 - Un diagnostic de l'état initial du logement ainsi que des équipements existants ;
 - Des préconisations de travaux permettant d'adapter le logement aux difficultés rencontrées par la ou les personne(s).

En synthèse :

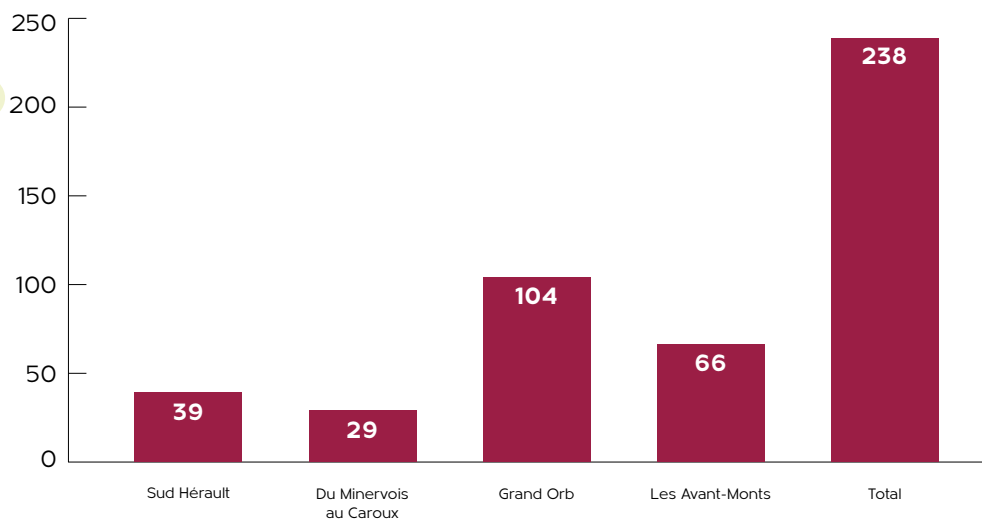
Les différents type de dossiers « Propriétaire Occupant »	
LHI	Travaux pour la Lutte contre l'Habitat Indigne
LDT	Travaux pour la remise en état de Logements Très Dégradés
Autonomie	Travaux pour le maintien à domicile
FART	Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique - Travaux liés à la précarité énergétique



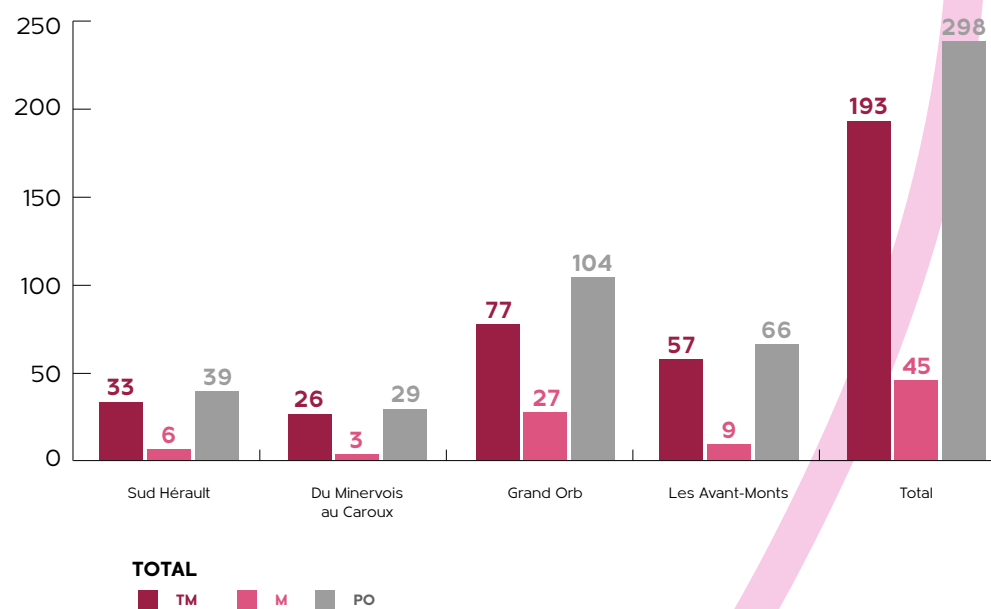
3-4 LES RÉSULTATS

12 Commissions Locales pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ont permis d'engager des subventions pour la rénovation de 238 logements. La majorité des demandeurs (81%) sont des propriétaires très modestes.

Propriétaires occupants



Profils des ménages



Bilan Propriétaire occupant

Tous les objectifs pour l'année 2022 ont été dépassés.

Le territoire est toujours très fortement en demande d'aides pour la rénovation des résidences principales.

Le montant des subventions est très incitatif et contribue à la réalisation de dossiers.

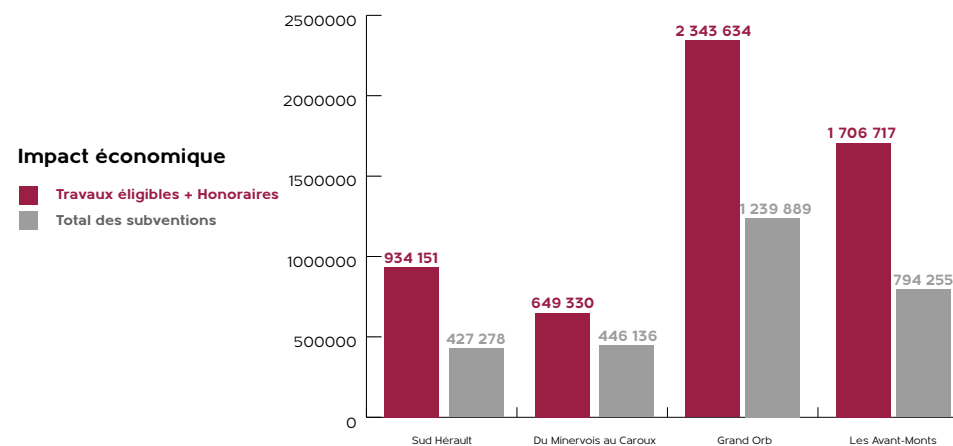
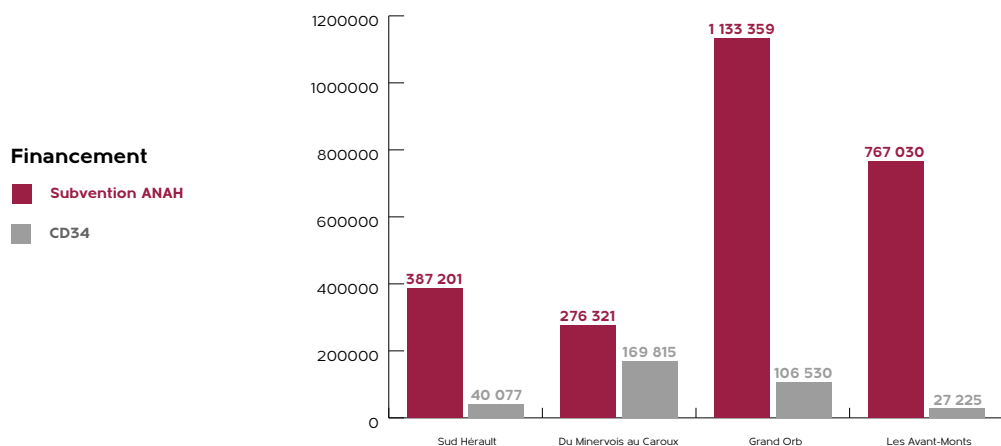
Le Pays Haut Languedoc et Vignobles reste un important partenaire de l'ANAH sur le département. Les résultats du Pays concourent à 1/3 des réalisations sur le territoire délégataire du conseil départemental de l'Hérault.

3-5 IMPACT ÉCONOMIQUE

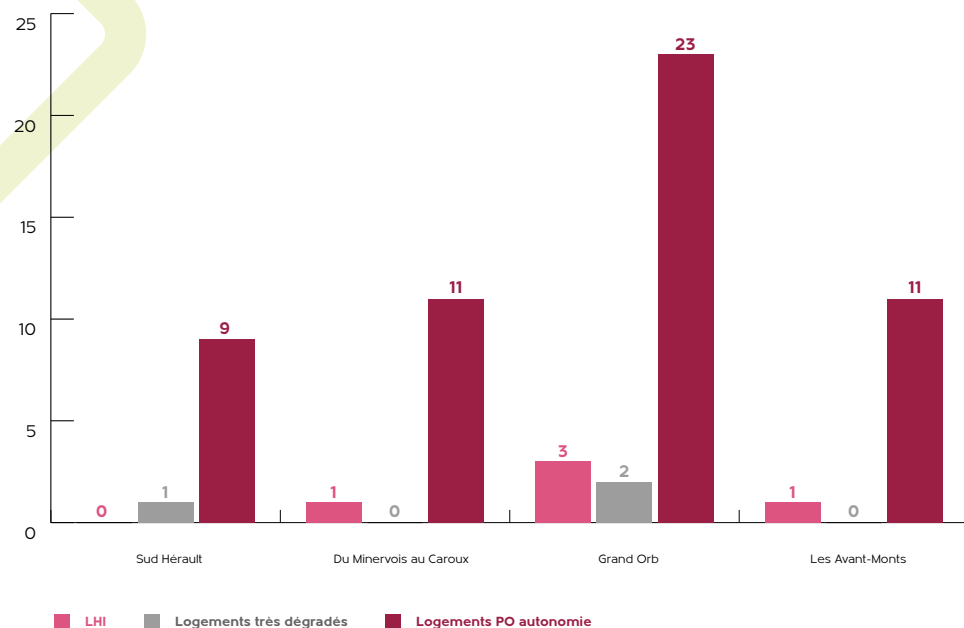
Sur les 238 logements réhabilités, 179 ont bénéficié de travaux visant à améliorer de plus de 35% les performances énergétiques du logement avec au minimum une étiquette "D" après travaux.

Années	Nombre de logements	Moyenne subventions «ANAH» totales/Logt	Moyenne subventions «ANAH» + département/Logt	Moyenne travaux HT/Logt	Moyenne du taux de subvention total
2018	244	6 529 €	8 830 €	14 646 €	60%
2019	283	6 313 €	7 424 €	14 213 €	52%
2020	253	7 342 €	8 544 €	15 247 €	56%
2021	220	9 478 €	10 648 €	17 043 €	62%
2022	238	10 772 €	12 216 €	23 671 €	51%

Les travaux de réhabilitation de résidences principales ont été subventionnés à hauteur de 51% en moyenne. Le montant de la subvention Anah est comparable à l'année 2021 malgré une augmentation des travaux significative par logement.



Répartition des aides de l'ANAH en 2022 par type de dossiers
Propriétaire occupant



Année 2022

1 € de subvention → 1,88 € de travaux

Répartitions des aides de l'ANAH

→ 8 logements réhabilités en travaux lourds & LHI s'inscrivent dans la lutte contre l'habitat indigne ;

→ 176 logements réhabilités sur 238 s'inscrivent dans la lutte de la précarité énergétique suite au gain énergétique de 35% après travaux ;

→ 81% des rénovations de logements concernent des propriétaires très modestes ;

→ 54 dossiers soit 22% des dossiers concernent l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie.

3-6 TABLEAU SYNOPTIQUE « propriétaire occupant »

Communautés de communes	TM	M	Total PO	Subventions ANAH	Travaux éligibles	Honoraires retenus	Travaux éligibles + Honoraires	Surfaces en m ²	LHI	Logements très dégradé	Logements PO autonomie	Énergie	CD34
Sud Hérault	33	6	39	387 201 €	915 456 €	18 695 €	934 151 €		0	1	9	29	40 077 €
Du Minervois au Caroux	26	3	29	276 321 €	647 297 €	2 033 €	649 330 €	2 895	1	0	11	17	169 815 €
Grand Orb	77	27	104	1 133 359 €	2 291 300 €	52 334 €	2 343 634 €	12 672	3	2	23	76	106 530 €
Les Avant-Monts	57	9	66	767 030 €	1 679 716 €	27 001 €	1 706 717 €	8 150	1	0	11	54	27 225 €
TOTAL	193	45	238	2 563 911 €	5 533 769 €	100 063 €	5 633 832 €	23 717	5	3	54	176	343 647 €

CHAPITRE 4

Synthèse des résultats du PIG - 2017-2022 (2022) PB et PO



Synthèse des résultats du FIG - ANNÉE 2022

Du Minervois au Caroux

	2022	2007 - 2022
Propriétaires occupants	29	783
Propriétaires bailleurs	5	171

Technicien

Yohann MERRIEN
06 83 96 26 86
yohann.merrien@payshlv.com

Grand Orb

	2022	2007 - 2022
Propriétaires occupants	104	754
Propriétaires bailleurs	15	166

Technicienne

Audrey RAYET
06 85 76 16 31
audrey.rayet@payshlv.com

Les Avant-Monts

	2022	2007 - 2022
Propriétaires occupants	66	703
Propriétaires bailleurs	7	81

Technicien

David THIÉBAULT
06 84 55 04 95
david.thiebault@payshlv.com

Sud Hérault

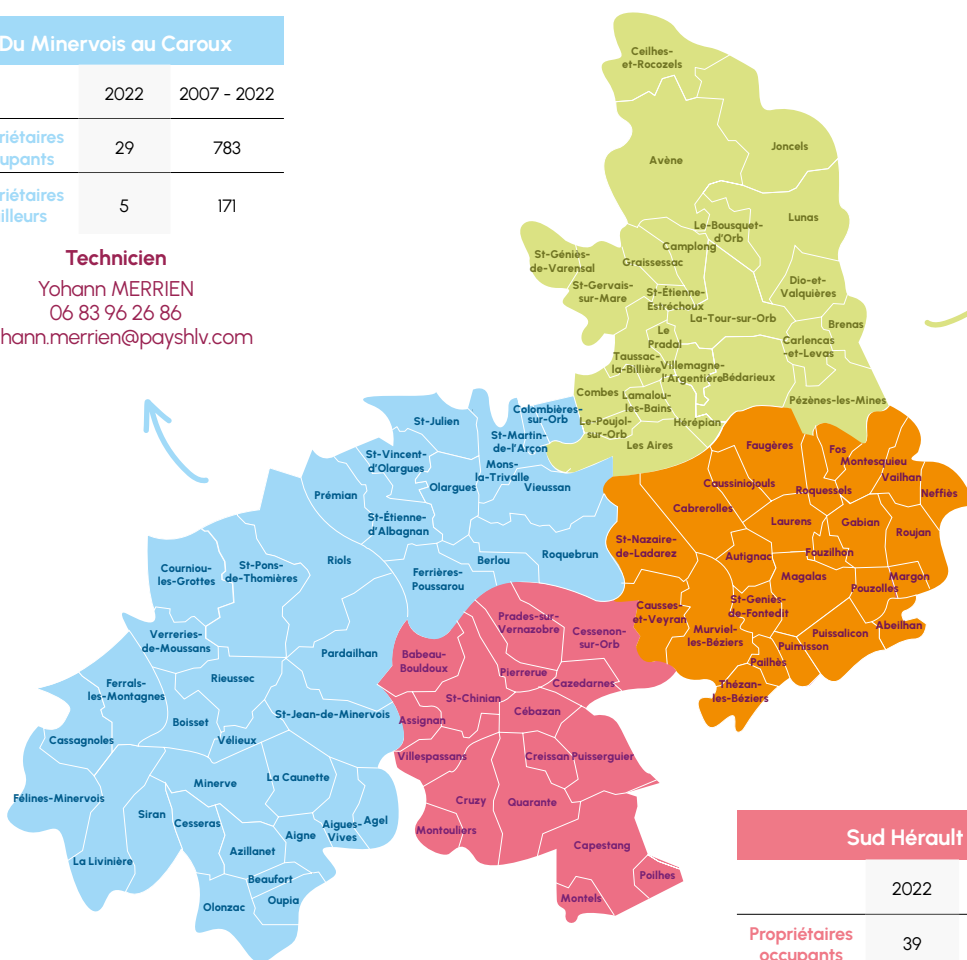
	2022	2007 - 2022
Propriétaires occupants	39	804
Propriétaires bailleurs	3	108

Technicienne

Élise DEL-BIANCO
06 32 65 75 34
elise.delbianco@payshlv.com

Total 2022

238 logements « Propriétaire Occupant »
30 logements « Propriétaire Bailleur »



CHAPITRE 5

Résultats de la politique Habitat depuis 2007

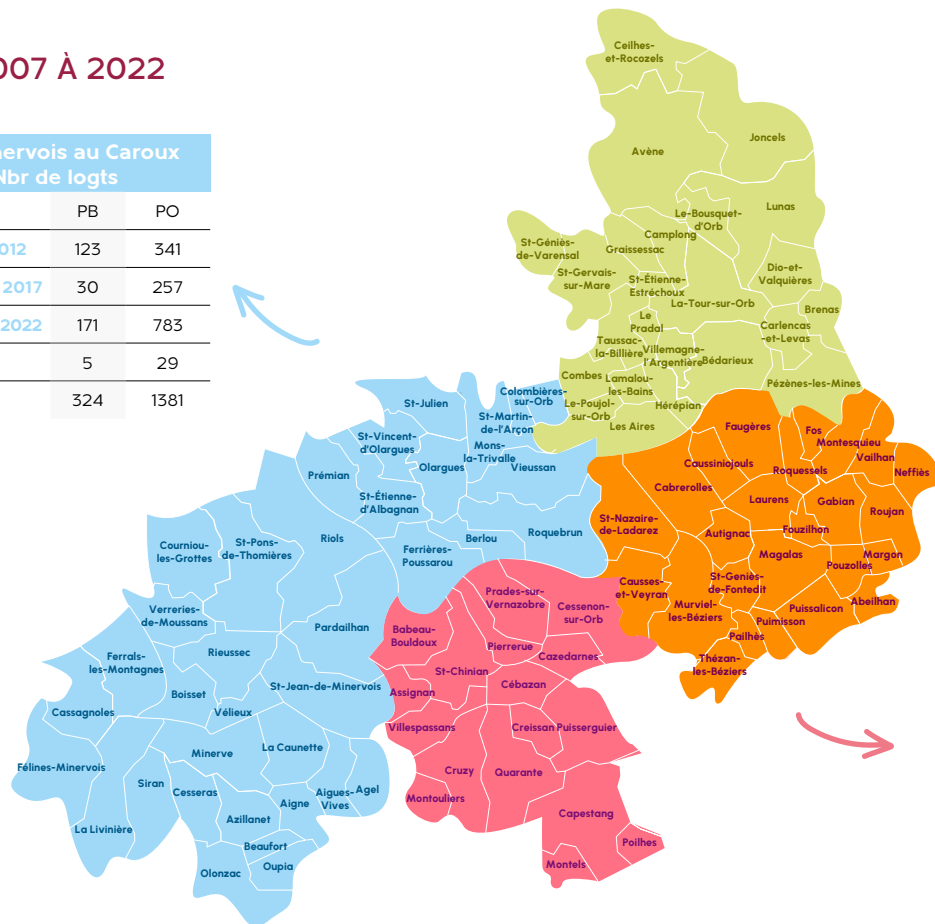


5-1 BILAN DES LOGEMENTS RÉNOVÉS 2007 - 2022

	Communautés de communes	Logements	Travaux éligibles (hors honoraires)	Subventions «ANAH» et prime «FART»	Subventions Conseil Départemental	Subventions Région	Subventions «ANAH», Département, Région
TOTAL GÉNÉRAL OPAH-RR 2007-2012		1198	20 601 756 €	6 069 940 €	426 238€	750 746 €	7 246 924 €
TOTAL GÉNÉRAL PIG 1 2012-2017		963	17 734 661 €	8 049 890 €	1 281 858 €	519 791 €	9 331 748 €
TOTAL GÉNÉRAL PIG 2 2017-2022, 2022 inclus		1409	27 579 593 €	12 321 162 €	1 636 521 €	0 €	13 957 683 €
Année 2022							
Propriétaire bailleur	Les Avant-Monts	7	1 614 306 €	560 729 €	84 968 €	0 €	645 697 €
	Du Minervois au Caroux	5					
	Grand Orb	15					
	Sud Hérault	3					
	TOTAL	30					
Propriétaire occupant	Les Avant-Monts	66	5 533 769 €	2 563 911 €	343 647 €	0 €	2 907 558 €
	Du Minervois au Caroux	29					
	Grand Orb	104					
	Sud Hérault	39					
	TOTAL	238					
TOTAL GÉNÉRAL ANNÉE 2022		268	7 148 075 €	3 124 640 €	428 615 €	0 €	3 553 255
TOTAL GÉNÉRAL DE 2007 à 2022		3570	65 916 010 €	26 440 992 €	3 344 617 €	1 270 537 €	31 056 146 €

5-2 EN SYNTHÈSE DE 2007 À 2022

Du Minervois au Caroux Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	123	341
2012 - oct. 2017	30	257
Oct 2007 - 2022	171	783
2022	5	29
	324	1381



Grand Orb - Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	80	166
2012 - oct. 2017	41	160
Oct 2007 - 2022	166	754
2022	15	104
	287	1080

Les Avant-Monts Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	39	141
2012 - oct. 2017	16	199
Oct 2007 - 2022	81	703
2022	7	66
	136	1043

Sud Hérault - Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	75	233
2012 - oct. 2017	17	243
Oct 2007 - 2022	108	804
2022	3	39
	200	1280

SYNTHÈSE 2022

Dossiers	Réalisations	Objectifs	Subventions	Travaux HT avec honoraires	Logements de 2007 à 2022	
Propriétaires Bailleurs	30 logements	16	560 529 €	1 684 112 €	PB	526
Propriétaires Occupants	238 logements	144	2 563 911 €	5 633 832 €	PO	3044
Opérations Façades	18 Façades	-	48 239 €	220 812 €		

CHAPITRE 6

La communication

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Plusieurs actions de communication ont eu lieu afin de diffuser l'information relative à notre nouvelle opération de l'habitat : le Programme d'Intérêt Général (PIG).

→ **Dépliants et affiches**

Des dépliants ont été imprimés et distribués dans les Mairies, les agences immobilières et dans les offices notariaux (cf. annexe).

→ **Articles de presse**

Des articles dans les journaux locaux, bulletins municipaux, intercommunaux ont permis de diffuser l'information de façon régulière (cf. annexe).

→ **Panneaux**

Des panneaux d'information « HABITER AU PAYS » ont été imprimés et sont apposés sur les immeubles rénovés.

→ **Encart dans les bulletins municipaux**

Plusieurs communes ou communautés de communes ont communiqué sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) (cf. annexe).

→ **Carte du Pays**

La carte du Pays a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

→ **Communication institutionnelle**

Bilan d'activités du Pays envoyé à toutes les communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, Communautés de Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, État - News Letter - Site internet.

CHAPITRE 7

Les actions d'accompagnement

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Les actions d'accompagnement

ACTION N°1 : VOLET PATRIMONIAL DE L'OPÉRATION FAÇADES « Colorons le Pays »

En parallèle du PIG, l'opération façades « Colorons le Pays » se poursuit avec un fonds d'aide au ravalement. Cette action vise à l'embellissement du cadre de vie et à la préservation du patrimoine local.

Partenaires : CAUE - Fondation du Patrimoine - Conseil Départemental - Communautés de communes.

Année 2022

L'ensemble du territoire est concerné par cette opération optionnelle.

Les résultats sont en progression par rapport à 2018. La part de propriétaires occupants bénéficiaires d'une majoration de subvention est substantielle.

18 façades prévues (10 dossiers)

→ 48 239 € de subventions

→ 220 812 € de travaux.

Collectivités	Nombre de façades prévues	Nombre de dossiers	Montant subventions	Montant travaux HT
Du Minervois au Caroux	8	4	14 012 €	97 824 €
Les Avant-Monts	6	4	18 724 €	80 079 €
Sud Hérault	2	2	5 503 €	18 902 €
Grand Orb	2	1	10 000 €	24 007 €
Total 2022	18	11	48 239 €	220 812 €

Collectivités	Nombre de diagnostics	Nombre de façades	Orientation Fondation du Patrimoine
Du Minervois au Caroux	9	21	3
Les Avant-Monts	26	41	5
Sud Hérault	18	29	2
Grand Orb	10	23	3
Total 2021	63	114	13

Les réalisations des 18 façades sont portées par 4 propriétaires occupants, 5 propriétaires bailleurs, 3 propriétaires derésidences secondaires.

1 € de subvention pour 4.57 € de Travaux

Statut des demandeurs

La réalisation de 18 façades est portée par 11 propriétaires dont 4 sont des propriétaires occupants et 6 font l'objet d'une majoration de subventions du fait que leurs ressources sont en deçà du plafond de l'ANAH. Une moyenne de 1,8 façades par dossier. Ce ratio est supérieur à celui de 2021. D'un point de vue économique, 1 € de subvention génère 4,57 € de travaux. Les propriétaires occupants représentent la majeure partie des demandeurs.

Collectivités	Propriétaires Occupants	Propriétaires Bailleurs	Résidences secondaires	Logement Commercial	Copropriété
Du Minervois au Caroux	1	1	2	-	-
Les Avant-Monts	1	2	1	-	-
Sud Hérault	2	-	-	-	-
Grand Orb	1	-	-	-	-
Total 2021	5	3	3	-	-

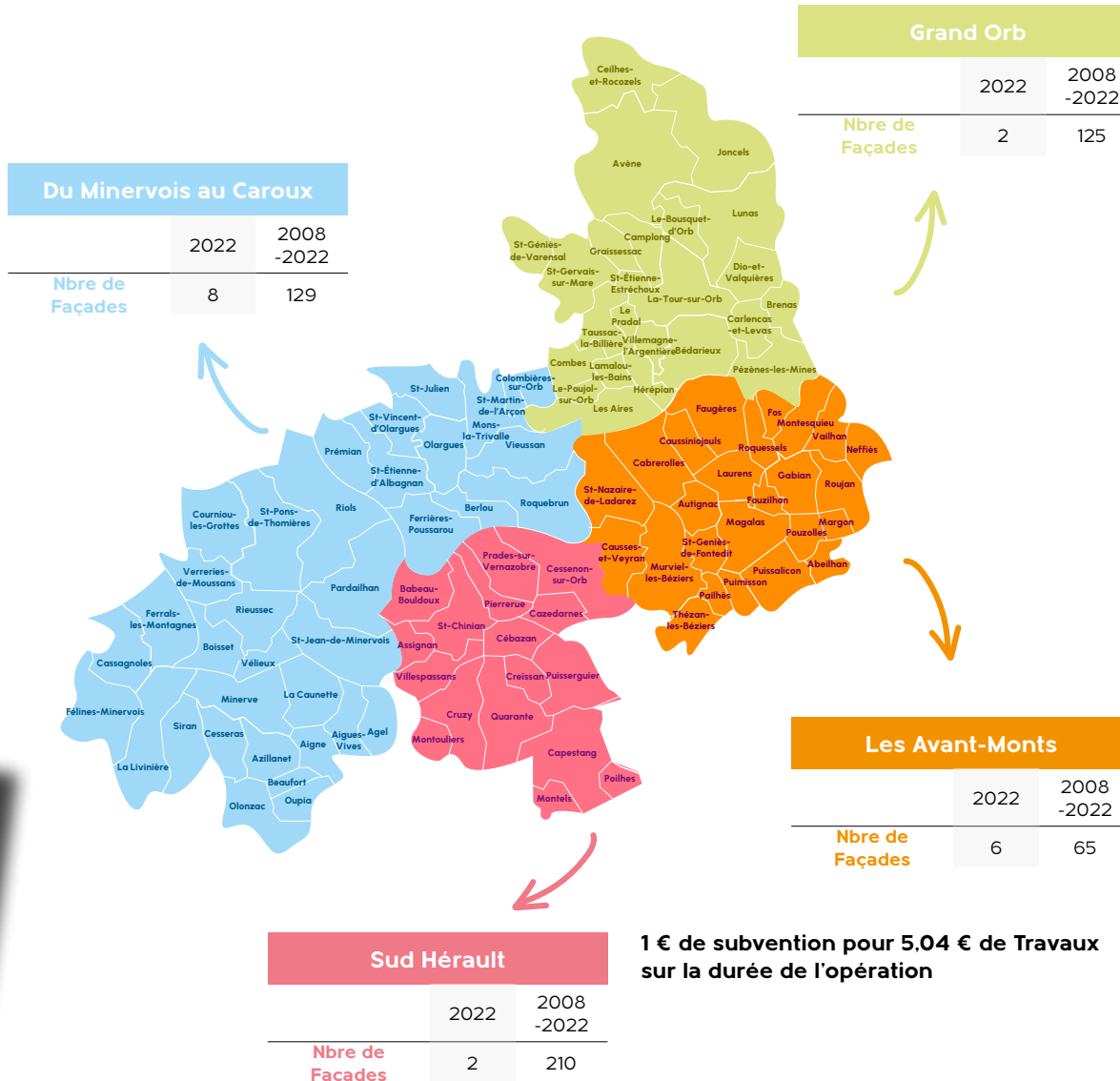
Ratio diagnostics/dossiers

11 dossiers ont été déposés en 2022 suite aux 63 diagnostics. Cela correspond à la réalisation de 6 diagnostics pour 1 dossier déposé.

Bilan 2008/ 2022

Après 14 ans de fonctionnement, certains périmètres d'intervention ont été modifiés de façon à élargir la zone opérationnelle et d'intervenir sur d'autres quartiers ou axes principaux présentant un intérêt particulier pour la mise en valeur des centres anciens.

Collectivités	Nombre de dossiers	Montants subventions	Montant travaux H.T.
Les Avant-Monts	65	155 636 €	677 851 €
Grand Orb	125	252 700 €	1 385 026 €
Du Minervois au Caroux	129	191 931 €	967 518 €
Sud Hérault	210	455 915 €	2 374 949 €
Total 2022	529	1 082 381 €	5 463 787 €



1 € de subvention pour 5,04 € de Travaux sur la durée de l'opération

7-1 CONSEIL ARCHITECTURAL

Depuis 2009, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un accompagnement architectural sur plusieurs actions. De ce partenariat est née la proposition du CAUE de réaliser une permanence tous les derniers vendredis de chaque mois pour faire du conseil architectural auprès des particuliers. Ce conseil vient appuyer différentes actions portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, notamment :

- le P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) ;
- l'Opération façades ;
- l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
- le Pays d'art et d'histoire.

Sur 2022, au total 27 conseils ont été dispensés :

12 conseils architecturaux donnés lors de la permanence à Saint-Chinian pour des pétitionnaires et habitants des communes suivantes :

- Berlou - 1 projet de réhabilitation d'une maison
- Carlencas-et-Levas - 1 projet de construction de 2 dépendances en ossature bois
- Cazedarnes - 1 projet de construction neuve, conception globale
- Ceilhes-et-Rocozeles - 1 conseil suite à une demande de pièce supplémentaire pour une DP
- Cessenon-sur-Orb - 2 projets dont 1 pour modification d'une façade et 1 pour transformation d'une écurie en habitation
- Graissessac - 1 conseil réglementaire
- Lunas - 1 projet d'habitations légères en vue d'un site « touristique campings »
- Olargues - 1 projet de transformation d'un ancien bâtiment agricole en gîte
- Rieussec - 1 projet d'extension d'un garage existant
- Riols - 1 projet de réhabilitation d'une vieille maison de village
- Saint-Chinian - 1 projet de transformation d'une cave en habitation.

7 conseils architecturaux donnés lors de la permanence à Montpellier (à titre exceptionnel) pour des pétitionnaires des communes suivantes :

- Autignac - 1 projet de réaménagement de la partie « grange » en habitation de la maison (proche de l'église)
- Bédarieux - 2 rendez-vous dont 1 pour un conseil sur la réfection d'une toiture et projet de construction neuve,
- conception globale
- Colombières-sur-Orb - 1 projet de rénovation d'une maison
- Lamalou-les-Bains - 1 projet de réhabilitation d'une villa
- Prémian - 1 conseil pour le choix de matériaux pour une nouvelle construction
- Puissalicon - 1 projet de nouvelle construction, conception globale.

2 conseils paysagers donnés lors de la permanence à Montpellier (la permanence « paysage » a lieu uniquement à Montpellier)

- Lunas - 1 projet d'aménagement d'un terrain en vue d'un projet « zénitude » habitations légères
- Puissalicon - 1 projet d'aménagement paysager d'un terrain.

1 conseil donné par email pour des pétitionnaires et habitants des communes suivantes :

- Mons-la-Trivalle - 1 projet de réhabilitation et réaménagement de la maison familiale
- Saint-Nazaire-de-Ladarez - 1 projet de construction neuve et agrandissement d'une cave à vin.

4 conseils donnés par email pour des pétitionnaires et habitants des communes suivantes :

- Saint-Jean-de-Minervois - 1 conseil pour l'achat d'un bâti en SCI, réglementation
- Combes - 2 conseils pour règles d'urbanisme pour une construction (2 sollicitations de la même personne)
- Cessenon-sur-Orb - 1 projet de réfection d'une toiture.



7-2 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour l'année 2022 du Programme d'Intérêt Général 2017-2022, les travaux liés aux économies d'énergie ont permis de réaliser la rénovation de 183 logements sur le territoire :

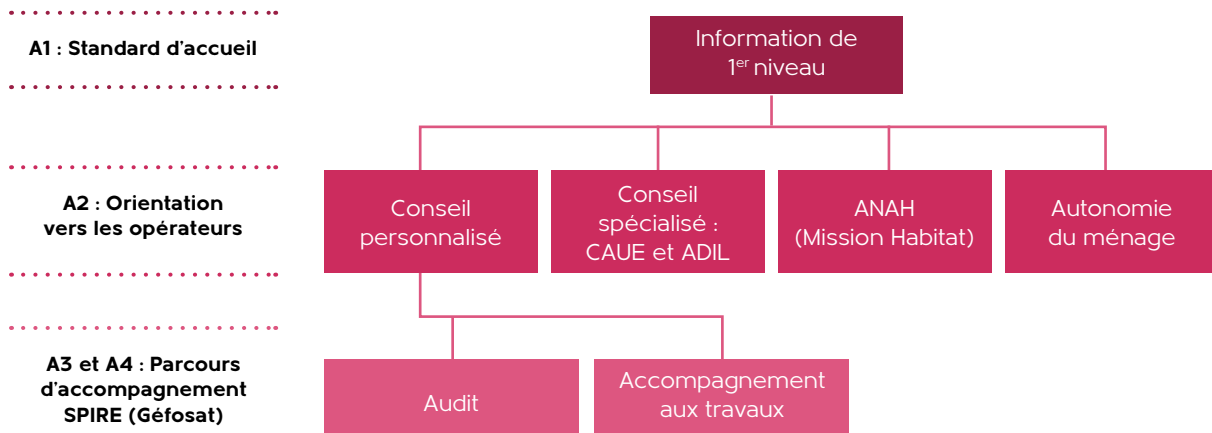
Communautés de communes	Nombre de dossiers	Surfaces (m2)	Gain énergétique moyen	Économie d'énergie EP* (kWh/an)
Sud Hérault	27	3 648	47%	499 502
Du Minervois au Caroux	17	1 711	58%	364 230
Grand Orb	80	10 279	48%	1 806 339
Les Avant-Monts	59	7 415	49%	846 469
TOTAL	183	23 053	50%	3 516 540

Cet impact annuel renforce celui des précédentes années et des programmes TEPCV, CEE TEPCV et FEDER-ATI qui ont permis de réduire au total les consommations d'énergie de plus de 3,5 Gwt/an sur le territoire.



Vitrine et espace de conseil du Guichet Rénov'Occitanie du PHLV ©A.Boisard



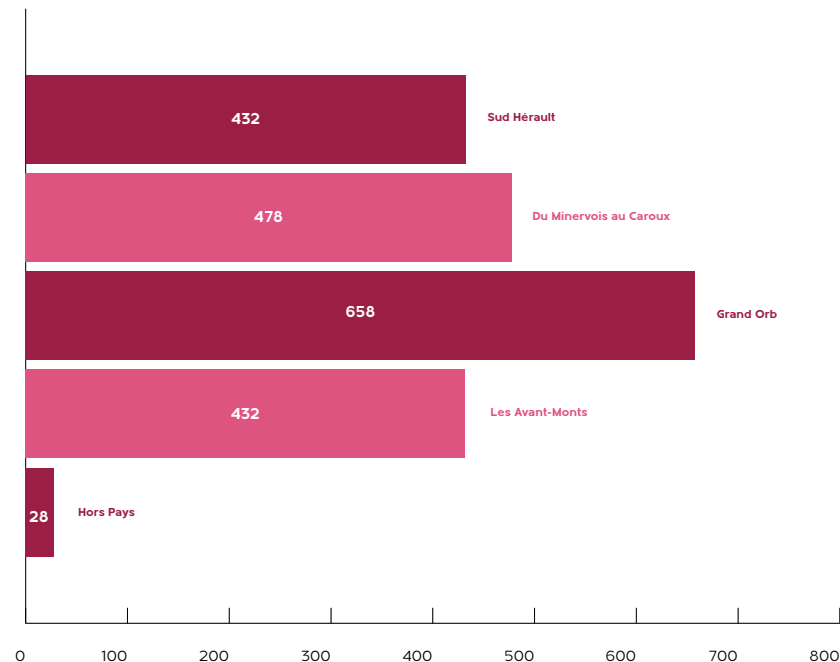


Répartition territoriale des actes A1 et A2

En 2022, ce sont 2 047 actes qui ont été enregistrés conformément à la définition issue du guide des actes métiers du programme SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » :

Année	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4 : Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale
2022	1388	522	87	25
Objectifs prévisionnels	600	300	100	20

Données issues Tableau de Bord Sare - TBS



Animation de la dynamique territoriale

Le Guichet Rénov'Occitanie organise également durant l'année de nombreux événements, rencontres et actions à destination des particuliers et des acteurs associés.

Une visite d'une maison performante et construite en matériaux biosourcés a été réalisée le mercredi 15 décembre 2021 à Magalas. Cette animation est ouverte aux habitants pour échanger avec les propriétaires et découvrir une habitation exemplaire et performante afin d'avoir des idées et des informations pour de futurs projets de construction ou de rénovation.



Nuit de la thermographie à Avène le 10.12.2021 © M.Huet



Présentoirs en accueil des mairies de Cabrerolles, Capestang et Colombières-sur-Orb (de gauche à droite) © H. Jimenez

La communication du Guichet Rénov'Occitanie a également fait l'objet d'une actualisation et de la mise en place d'un réseau de 53 points relais sur le territoire.



Les nuits de la thermographie ont également été reconduites et ont rassemblées 35 personnes sur quatre dates : le 3 décembre 2021 à Magalas, le 10 décembre 2021 à Avène, le 13 décembre 2021 à Creissan et le 16 décembre à Courniou-les-Grottes. Cette soirée propose au grand public un parcours d'observation dans les rues de la commune avec une caméra thermique qui permet de visualiser les déperditions de chaleur des bâtiments.

Les actions d'accompagnement

7-3 ACTION N°3 : ACTION SOCIALES

7-3-1 Le Logement Conventionné Très Social (LCTS)

Il existe différents niveaux de conventionnement :

- LOC 1 :**
- Travaux énergie ou dégradation moyenne : 25 % de subvention avec un plafond de travaux de 750 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah)
 - Travaux lourds : 30 % sur un plafond de travaux de 1000 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah)
- LOC 2 :**
- Travaux énergie ou dégradation moyenne : 30 % de subvention avec un plafond de travaux de 750 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah) + 10% d'aide du département
 - Travaux lourds : 40 % sur un plafond de travaux de 1000 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah) + 10% d'aide du département
- LOC 3 :**
- Travaux énergie ou dégradation moyenne : 35 % de subvention avec un plafond de travaux de 750 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah) + 15% d'aide du département
 - Travaux lourds : 45 % sur un plafond de travaux de 1000 € /m² dans la limite de 80 m² par logement (aide anah) + 15% d'aide du département et intermédiation locative.

7-3-2 La fondation Abbé Pierre

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a conventionné avec la fondation Abbé Pierre afin de permettre aux propriétaires occupants en situation d'urgence et de grande précarité de bénéficier d'une aide complémentaire. Pas de dossier en 2022.

7-3-3 Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte un Contrat Local de Santé qui porte sur 3 axes :

1. Améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents ;
2. Faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité ;
3. Développer des comportements et des environnements favorables à la santé.

Les axes de travail du Programme d'Intérêt Général viennent croiser ceux du Contrat Local de Santé en ce qui concerne l'axe 1 et 2.

Les dossiers «autonomie» concernent l'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et s'inscrivent dans l'axe 2 « Faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité» tout comme les dossiers lutte contre la précarité énergétique ou contre l'habitat indécemment/insalubre qui s'inscrivent dans l'axe 3 «Développer des comportements et des environnements favorables à la santé».

En 2018, les liens entre ces deux dispositifs ont été renforcés autour de deux actions telles que l'évaluation du risque radon dans l'habitat et l'accompagnement des personnes retraitées (GIR 5 et 6) de la CARSAT pour la constitution de dossier de demande de subvention. Ces deux actions complémentaires portées par la mission habitat ont été validées par le comité syndical du Pays et ont été mises en œuvre en 2019.

Les actions d'accompagnement

7-3-4 Dossiers CARSAT

Le Pays, dans le cadre de sa convention avec la Carsat, a permis d'accompagner 55 personnes ce qui représente 144 257,53 € de subventions et 898 410,36 € de travaux.

Communautés de communes	Nombre de dossiers	Montant des travaux	Montant des subventions
Grand Orb	28	409 673,00 €	81 040,80 €
Sud Hérault	5	51 859,01 €	16 000,00 €
Les Avant-Monts	13	262 251,00 €	41 214,30 €
Du Minervois au Caroux	9	174 627,35 €	6 002,43 €
Total	55	898 410,36 €	144 257,53 €

7-3-5 Contrat de ville

La mission habitat a été associée à l'élaboration du contrat de ville de Bédarieux.

7-3-6 Cellule Locale Habitat Indigne

Par ailleurs, le Pays a organisé et animé trois Cellules Locales d'Habitat Insalubre (CLHI) qui s'inscrivent dans le Plan Départemental de Lutte contre le Logement Insalubre (PDLHI).

- le 18/01/22
- le 29/03/22
- le 18/10/22.

La CAF, le Département de l'Hérault (travailleurs sociaux et service habitat logement), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM), l'Agence Régionale de Santé (ARS) participent à ces réunions. Ces instances permettent d'examiner des situations singulières qui ne trouvent pas toujours de solutions dans les procédures classiques.

Les situations sont amenées par les travailleurs sociaux ou l'équipe habitat du Pays. Au cours de ces CLHI, une quarantaine de situations a pu être évoquée.

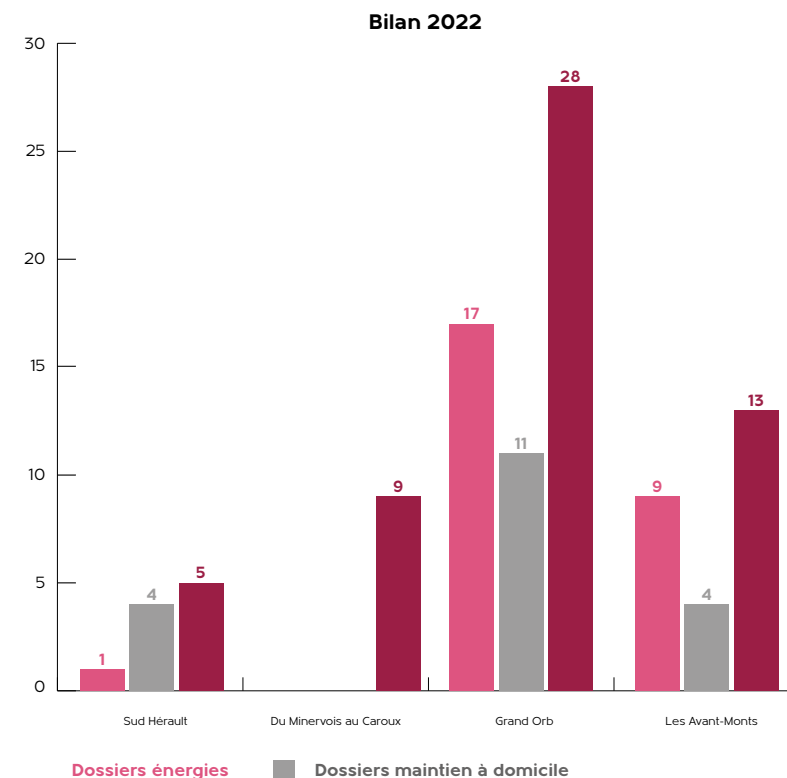
Les communes engagées dans le permis de louer, participent aux CLHI afin de partager les situations :

8 arrêtés d'insalubrité ont été pris par le Préfet de l'Hérault, dont :

- 3 remédiables
- 1 d'urgence
- 1 interdiction d'habiter.

Le 19 mai, le Préfet de région a réuni les acteurs qui oeuvrent pour la lutte contre l'habitat indigne afin de présenter le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Le 15 juin 2022, la présentation de la plateforme Histologe a permis de porter à connaissance la mise en place de cet outil de partage et de suivi des signalements de logements non-décents voire insalubres sur l'ensemble du département de l'Hérault à partir de janvier 2023.



7-3-7 Action non décence

Depuis mars 2020, le Pays a conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'action non décence.

Cette action permet à un locataire qui estime occuper un logement non décent de faire un signalement. Ce signalement déclenche une visite du service habitat du Pays. Si le logement est non décent, le bailleur doit réaliser les travaux dans un délai de 2 mois. S'il ne réalise pas les travaux, l'allocation logement sera suspendue et récupérée à l'issue des travaux.

Les objectifs de la convention sont portés à 40 visites annuelles :

- 49 signalements ont été réalisés cette année ce qui a conduit à 46 visites et le classement de 45 logements qualifiés non décents :
- 16 situations sont classées (travaux réalisés ou déménagements) ;
- 12 situations avec suspension des droits en attendant que les bailleurs régularisent la situation ;
- 29 dossiers non classés (période amiable en attente de travaux).

Communautés de Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites	Nombre de dossiers «non décents» ou «insalubres»	Nombre de dossiers non classés
Sud Hérault	15	14	13	3
Du Minervois au Caroux	8	7	7	4
Grand Orb	18	17	17	7
Les Avant-Monts	8	8	8	2
Total	49	46	45	16

7-4 ACTION N°4 : DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE LOCATIVE PUBLIQUE

Ces opérations font appel à des financements PALULOS et Hérault Énergie.

Les communes possèdent pour la plupart d'entre elles des logements communaux existants ou un patrimoine à reconverter en logements qui donnent lieu à des études PALULOS. Les travaux de mises aux normes sont réalisables avec une aide PALULOS. Par contre, les travaux lourds sont insuffisamment financés et les communes ne sont pas en mesure de concrétiser leur projet.

PALULOS : logement existant à réhabiliter regroupant des aides de l'État, de la Région et du Conseil Départemental.

HÉRAULT ÉNERGIE : pour des travaux d'isolation ou de régulation de chauffage.

SUBVENTIONS LOGEMENTS COMMUNAUX - PALULOS		
D.D.T.M. - ÉTAT	Conseil Départemental	Région
10% de 13 000€ TTC soit 1 300€/logt : commune de plus de 5 000 hab. 25% de 13 000€ TTC soit 3 250€/logt : commune de moins de 5 000 hab	Communes de -5000hab 20% des travaux HT Aide plafonnée à 6 000€/logt 30% du montant des travaux HT Aide plafonnée à 2 000€/logt	25% des 20 000 € HT de travaux Aide plafonnée à 5 000€ + 2000€ si conventionnement
Aides complémentaires : HÉRAULT ÉNERGIE		
Nature des travaux : toiture - Plafond des travaux : 10 000 € HT - Aide : 70% Nature des travaux : huisseries - Plafond des travaux : 10 000 € HT - Aide : 60%		

Le Pays peut apporter des informations aux communes intéressées et les orienter dans leur démarche.

7-5 ACTION N°5 : VOLET JURIDIQUE PARTENARIAT AVEC L'ADIL

Le partenariat avec l'ADIL

Qu'est-ce qu'une ADIL ? Créées à l'initiative du département et de l'État, les ADIL, associations loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Le partenariat ADIL / Pays permet d'orienter les personnes vers un conseil juridique dans le cadre de la mission d'accueil du Guichet Unique Renov'Occitanie et dans le cadre de l'action non-décence portée en partenariat avec la CAF.

En 2022, ce sont 472 informations / consultations qui ont pu être dispensées aux habitants du Pays par l'ADIL.

Les consultants du Pays sont majoritairement locataires (49 %), dans la tranche d'âge des 40 à 59 ans (56,6 %) et salariés du secteur privé (48,1 %).



Quatre types d'accueil pour répondre aux besoins des habitants



Une plage de rendez-vous téléphoniques dédiée aux habitants du Pays Haut Languedoc et Vignobles



Une réception sur rendez-vous dans le bureau à Béziers 173 avenue du Maréchal Foch (à l'Hôtel du Département)



Une permanence téléphonique pour un accès direct à un juriste du lundi au vendredi



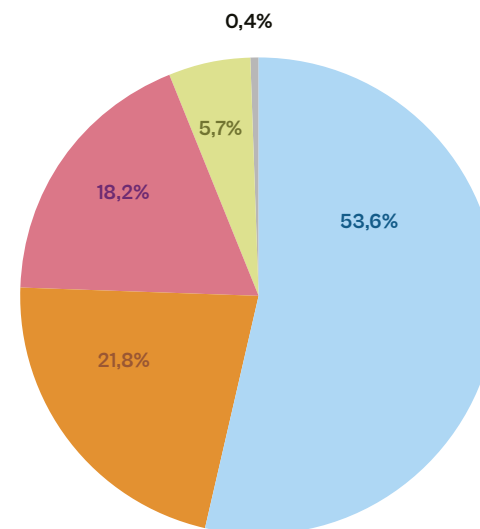
Un service de réponse aux questions locatives par mail à partir d'un formulaire spécifique

Les modes de consultation utilisés par les habitants

La durée moyenne des consultations varie en fonction du mode et du thème de la consultation :

- La consultation téléphonique sans rendez-vous : 5 à 10 minutes
- La consultation téléphonique ou en face à face sur rendez-vous : 30 à 50 minutes selon le thème de consultation, voire 60 minutes pour les études de financement
- La consultation sans rendez-vous : 15 à 20 minutes.

La réception physique sur rendez-vous a représenté un peu plus de 18%, en augmentation par rapport à 2021 (7,5% des consultations), année où il y avait eu des périodes de confinement. On observe également une forte augmentation des consultations par mail (21,8% contre 14,6% en 2021). Cette demande par mail s'effectue à partir du formulaire de contact, accessible sur le site internet de l'ADIL : www.adil34.org



Répartition par Communauté de communes du nombre de consultations selon les thématiques

	Sud Hérault	Les Avant-Monts	Minervois au Caroux	Grand Orb	TOTAL Pays
Urbanisme et voisinage	10	6	10	6	32
Accession à la propriété	8	13	6	7	34
Recherche de logement	2	2	1	5	10
Fiscalité et investissement locatif	2	6	5	8	21
Copropriété	-	2	4	5	11
Amélioration de l'habitat	19	25	8	21	73
Rapports locatifs	59	80	56	82	277
Autres	1	6	4	3	14
Total	101	140	94	137	472

Tel. sans RDV	254	53,6%
Mail	103	21,8%
Visite sur RDV	86	18,2%
Tel. sur RDV	27	5,7%
Courrier	2	0,4%

On observe, en 2022, une baisse des consultations de -6,35% par rapport à 2021, qui peut s'expliquer par une augmentation des consultations en face à face (86 consultations en 2022 contre 38 en 2021) ; le temps d'entretien étant plus long que lors d'une consultation téléphonique sans rendez-vous.

Par ailleurs, deux webinaires ont pu se tenir en novembre 2022 :

- un à destination des bailleurs, un à destination des locataires. Ces temps d'échanges avec des bailleurs, des élus, des techniciens et des locataires ont permis de faire un point sur les obligations des parties dans le cadre d'une location louée vide à titre de résidence principale. Après une présentation des différents droits et obligations des parties, le juriste de l'ADIL a répondu aux questions des participants. Celles-ci ont porté par exemple sur l'accès au logement lorsque des travaux doivent être réalisés par le bailleur ou encore sur la question de la prise en compte de la vétusté des lieux au moment du départ du locataire.



CONCLUSION :

ANNÉE 2022		
Dossiers	Subventions ANAH, FART et Département	Montant des travaux HT avec honoraires
Dossiers ANAH		
30 logements Propriétaires Bailleurs	645 697 €	1 684 112 €
237 Propriétaires Occupants	2 907 558 €	5 633 832 €
Opérations façades		
18 façades prévues	48 239 €	220 812 €

Depuis le début de la politique de l'habitat menée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles :

2022 → 1 € de subvention → 5,04 € de travaux

ANNÉES 2007-2022			
Dossiers	Réalisations	Subventions ANAH + FART	Travaux
Propriétaires Bailleurs	526 logements	27 000 000 €	58 000 000 €
Propriétaires Occupants	3044 logements		
Opérations façades		Subvention	Travaux
Façades prévues	529 façades	1 034 142 €	5 492 975 €

PIG 2017-2022			
Dossiers	Réalisations	Subventions ANAH + FART	Travaux
Propriétaires Bailleurs	101 logements	14 645 697 €	5 731 011 €
Propriétaires Occupants	1 304 logements	11 578 774 €	21 678 952 €

CHAPITRE 8

Accompagnement des collectivités



Dans le cadre de la politique de l'habitat ou de ses politiques contractuelles le pays accompagne les communautés de communes ou les communes sur des dispositifs relatifs l'attractivité du territoire .

Les liens évidents entre les communes Petites Villes de Demain signataires d'une Opération de Revitalisation du Territoire , celles engagées dans le permis de louer et amènent de fait un partenariat autour des questions de l'habitat.

Accompagnement des communes Petites Villes de Demain

Le troisième PIG fait un focus sur les 5 communes Petites Villes de Demain qui ont formalisé une convention d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) avec le développement des approches globales : opérations d'aménagement, des logements mais également des espaces publics et de l'offre commerciale. Le lien entre « PVD » et PIG doit nécessairement être établi.

Les communes concernées sont : Bédarieux, Magalas, Saint-Chinian, Olonzac, Saint-Pons de Thomières.

Ces communes sont également labellisées Bourg-Centre Occitanie ou en cours de classement.

Le Pays aux travers de différentes missions est associé à cette démarche particulièrement en ce qui concerne le volet habitat de Petite Ville de Demain. Ce partenariat se traduit par un article dans la convention du PIG3 qui précise les liens évidents, à travailler entre les différents dispositifs (PIG/PVD/BCO).

Certaines fiches actions de PVD et/ou BCO sont orientées sur la politique de l'habitat et pourront faire l'objet d'un avenant à la convention du PIG en cours.



Olonzac K.Cosse



Magalas A.Boisard



Bédarieux G.Souche

Ces actions ont été élaborées en étroite collaboration avec le Pays et plusieurs réunions ont permis de dégager les pistes d'intervention en ce qui concerne les aides complémentaires et d'établir un règlement d'attribution.

L'action finalisée sur la communauté de communes des Avant-Monts permettra d'attribuer une aide complémentaire au PIG sur les quatre axes de travail. Cette action figure dans la convention d'ORT qui est l'aboutissement du travail engagé sur les communes PVD.

Le travail est en cours sur les communautés de communes du Minervois au Caroux, Sud Hérault et Grand Orb.

Le Pays a été associé à treize réunions et à deux signatures de conventions d'ORT en 2022 :

- les 21/04, le 26/09, le 13/10 réunions de travail PVD Magalas ;
- le 12/09, le 27/06 comités de pilotage PVD Magalas ;
- le 26/09 comité technique PVD Magalas ;
- le 9/06/22, réunion de travail PVD Bédarieux ;
- le 28/06/22 comité de pilotage PVD Bédarieux ;
- le 20/06, le 15/11 comités de pilotage PVD Saint-Pons de Thomières/Olonzac ;
- le 9/11, réunion de travail PVD Saint-Pons de Thomières/Olonzac ;

- le 28/06 comité de pilotage PVD Saint-Chinian ;
- le 7/11, réunion de travail PVD Saint-Chinian ;
- le 17/11, signature convention ORT de Magalas ;
- le 13/12, signature convention ORT de Saint-Pons de Thomières/Olonzac.



Saint-Chinian G.Souche



Saint-Pons de Thomières G.Souche

Accompagnement des communes engagées dans le permis de louer

Un partage d'information régulier est fait entre le Pays, qui porte le dispositif de non-décence et les communes engagées dans le permis de louer afin d'échanger sur des situations qui oscillent entre les deux dispositifs. Pour mémoire, les quatre Communautés de communes du territoire sont engagées dans le permis de louer pour les communes de :

- Montesquieu (à partir du 01/01/2022) ;
- Causses-et-Veyran (à partir du 01/01/2022) ;
- Gabian (à partir du 01/01/2022) ;
- Saint-Geniès-de-Fontedit (à partir du 01/01/2022) ;
- Thézan-les-Béziers (à partir du 01/01/2022) ;
- Magalas (à partir du 01/01/2022) ;
- Murviel-les-Béziers (à partir du 01/01/2022) ;
- Bédarieux (à titre expérimental à partir du 01/01/2022) ;
- Olonzac (en cours) ;
- Saint-Pons de Thomières (mars 2022).

En prévision pour 2023 : Puimisson et Saint-Chinian.

Le 16 décembre 2022 à l'initiative de la Caf, une réunion d'information a permis de proposer aux collectivités engagées dans le permis de louer une convention tripartite entre la CAF, les EPCI, et la DDTM afin de fournir les données d'ouvertures de droits d'allocations logement dans les périmètres des permis de louer. Ces données permettront de vérifier si les bailleurs concernés par le permis de louer ont bien fait les démarches auprès des communes pour la demande d'autorisation préalable de mise en location de leur logement.

Au cours de l'année plusieurs échanges ont eu lieu avec les collectivités concernées par cette thématique. Le Pays a participé à deux réunions de travail et à deux réunions publiques de lancement du permis de louer :

- le 4/07/22 réunion de travail avec la communauté de communes des Avant-Monts ;
- le 14/06/22 réunion publique de lancement du dispositif à Saint-Pons de Thomières ;
- le 17/11/22 réunion de travail avec la communauté de communes Grand Orb ;
- le 5/12/22 réunion publique de lancement du dispositif à Saint-Chinian.



Bédarieux - Pic de Tantaço - R.Troisi



Gabian OT Roujan - C.Antoine



Montesquieu OT Roujan - C.Antoine



Thézan-les-Béziers - K.Cosse



Olonzac - G.Souche



Saint-Geniès-de-Fontedit - A.Boisard



Causses-et-Veyran-OT-des-Pechs-Celine-Allue



Magalas - A.Boisard



Murviel-les-Béziers Pays - L.Micola



Saint-Pons de Thomières - A.Boisard

CHAPITRE 9

Évaluation du PIG 2017/2022



Évaluation du PIG 2017/2022

Évaluation du PIG 2 pour engager un nouveau programme

Le Programme d'Intérêt Général a pris fin en octobre 2022. Un troisième PIG a démarré le 28 octobre 2022 pour une durée de 5 ans sur l'ensemble du territoire. Au préalable une évaluation du PIG2 a permis d'analyser les résultats obtenus, les dynamiques, les freins et alimenter la construction de la convention du 3ème PIG avec un focus sur les petites villes de demain. L'évaluation menée par le bureau d'étude « In Situ » s'est étalée sur 6 mois avec 5 réunions de travail et 2 comités de pilotages (3 février et 22 avril) avec les partenaires du Pays sur la thématique de l'habitat ainsi que les 4 communautés de communes du territoire. Les enjeux et orientations de ce troisième PIG sont détaillés, ci-dessous, et devront être mis en œuvre sur la période d'octobre 2022 à octobre 2027.

Les enjeux du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG 3) sont :

1 - La lutte contre l'habitat indigne

Considérée d'intérêt public, elle répond à des enjeux sociaux, économiques, de santé et de solidarité. Dans le cadre de ses missions de pilotage du PIG, le Pays s'engage à contribuer aux actions de sensibilisation, de repérage, d'accompagnement et de traitement des situations d'habitat indigne et non décent conformément à l'organisation mise en place au niveau départemental au sein du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

2 - La lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique des ménages est une réalité forte. Elle touche les propriétaires occupants les plus précaires qui ne disposent pas des moyens suffisants pour entretenir leur logement mais aussi les locataires contraints de louer un logement énergivore. Dans les deux cas, ces précarités énergétique et économique s'alimentent mutuellement. Agir contre la précarité énergétique réduit la part des ressources des ménages affectée au paiement de leurs besoins énergétiques mais aussi contribue à l'économie de la ressource.

3 - Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

L'adaptation des logements aux besoins des personnes s'impose au regard des indicateurs démographiques, sociaux et économiques. L'augmentation de la part de la population âgée est une tendance forte dans le Département de l'Hérault en général et tout particulièrement dans le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Les personnes âgées qui souhaitent se maintenir dans leur domicile et dans leur tissu social, sont confrontées aux obstacles et risques posés par la structure même de leur logement. De la même manière, cet objectif de maintien à domicile constitue une priorité pour les personnes relevant d'un handicap.

4 - L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs centres (Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Thézan-les-Béziers).

Dès lors, les travaux engagés agissent non seulement sur l'amélioration du logement lui-même mais aussi sur son environnement urbain. Lorsque ces logements sont situés dans les centres anciens, ces logements rénovés participent à leur revitalisation. Dans les zones tendues en termes de demandes de logement, les opérations de réhabilitation favorisent la mise sur le marché locatif de logements à un niveau de loyers adapté et respectant les normes techniques en vigueur.

Des actions d'accompagnement

Opération « Colorons le Pays »

L'opération façades « Colorons le pays » en place depuis 2008, complète l'action sur l'habitat et devient le volet patrimonial et environnemental avec une subvention majorée pour les propriétaires qui se situent dans les plafonds de revenus ANAH. Par ailleurs, le CAUE assure des permanences sur le territoire du Pays afin d'accompagner les particuliers dans un projet de rénovation ou construction.

Guichet Rénov' Occitanie

Le Guichet Rénov' Occitanie est la porte d'entrée pour les conseils et aides sur l'Amélioration de l'Habitat et la rénovation énergétique. L'orientation des ménages est faite selon leur demande.



Synthèse par communauté de communes

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Dossiers Bailleurs

3 logements locatifs ont été réalisés et sont situés sur la commune de Capestang avec un coût total de 264 446 € de travaux. Les subventions mises en place sont d'un total de 123 181 €, repartit entre l'ANAH qui prend en charge 99 646 € et CD34 qui prend 23 535 €.

Dossiers propriétaires occupants

39 logements de propriétaires occupants ont été réalisés sur la communauté de communes avec un coût total de 934 151 € de travaux. Les subventions mises en place sont d'un total de 427 278 €, repartit entre l'ANAH qui prend en charge 387 201 € et CD34 qui prend 40 077 €.



Détail par commune

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Capestang	7	53 459 €	6 012 €	59 471 €	11 704 €
Cazedarnes	1	33 670 €		33 670 €	181 334 €
Cébazan	2	25 510 €	3 918 €	29 428 €	49 805 €
Cessenon-sur-Orb	6	79 654 €	12 483 €	92 137 €	200 207 €
Creissan	3	19 235 €	491 €	19 726 €	44 714 €
Montels	1	11 512 €		11 512 €	16 686 €
Moutouliers	1	72 55 €		7 255 €	14 510 €
Prades-sur-Vernazobre	1	4 277 €	837 €	5 114 €	16 929 €
Puisserguier	10	71 095 €	8 301 €	79 396 €	171 498 €
Quarante	5	58 026 €	5 739 €	63 765 €	82 359 €
Saint-Chinian	2	23 508 €	2 979 €	26 487 €	39 060 €
Total	39	387 201 €	40 760 €	427 961 €	934 151 €

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Dossiers façades

2 façades de prévue avec un coût total de 18 901 € de travaux. Les subventions mises en place couvrent 5 503 € des coûts.

Détail par commune

Communes	Nbr de façades	Montant subventions	Montant travaux HT	%	Statut propriétaire
	2	18 901,50 €	18 901,50 €	0.29	
Capestang	1	9 990,00 €	9 990,00 €	0.31	PB
Saint-Chinian	1	8 911,50 €	8 911,50 €	0.26	POMAJ

Réalisation de diagnostics façades

Communes	Nbr de diagnostics	Nombre de façades	Statut propriétaire	Orientation fondation du patrimoine
Capestang	1	2	PO	0
Capestang	1	1	PB	1
Cébazan	1	1	PO	0
Cessenon-sur-Orb	1	2	LC	
Cessenon-sur-Orb	1	1		
Creissan	1	1	PO	0
Cruzy	1	3	PO	0
Pierrerue	1	2	PO	0
Puisserguier	1	2	PO	
Puisserguier	1	2	PO	0
Puisserguier	1	2	PO	0
Puisserguier	1	2	PB	0
Quarante	1	1	PO	0
Saint-Chinian	1	1	PO	
Saint-Chinian	1	2	PO	0
Villespassans	1	1	PO	0
Villespassans	1	2	GITE	
Villespassans	1	1	PB	1
Total	18	29		2

13 Dossiers non décence

Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites (champ CAF)	Nombre de dossiers "Non décent" ou "insalubre" (champ CAF)	Nombre de dossiers classés
Capestang	8	8	7	4
Montels	1	1	1	1
Quarante	1	1	1	
Puisserguier	1	1	1	1
Saint-Chinian	1	1		1
Villespassans	1	1	1	
CC Sud Hérault	13	13	11	7
Total	49	46	45	16



5 Dossiers Carsat

Communes	Nombre de dossiers	Nature travaux	Montant Travaux TTC	Montant CARSAT
Cébazan	1	Autonomie	91 64,5 €	3000 €
Creissan	1	Autonomie	4 999,09 €	3000 €
Saint-Chinian	1	Autonomie	6 263,09 €	3000 €
Capestang	1	Energie	27 260,39 €	3500 €
Puisserguier	1	Autonomie	4171,94 €	3500 €
Total	5	-	51859,01 €	16 000 €

CONSEILS

307 conseils Guichet Rénov'Occitanie

Actes 2022 :	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4 : Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale*
Total Pays HLV	1 388	522	87	25
<i>Objectifs prévisionnels</i>	600	300	100	20
CC Sud-Hérault	307	102	18	5
Capestang	52	18	3	1
Cessenon-sur-Orb	35	17	1	1
Puisserguier	54	17	4	2
Quarante	23	6	5	-
Saint-Chinian	28	9	1	-



4 Conseils architecturaux CAUE

Communes	Conseils architecturaux	Conseil paysage	Conseils par email
Cazedarnes	1	-	-
Cessenon-sur-Orb	2	-	1
Saint-Chinian	1	-	-
Sud Hérault	4	-	1

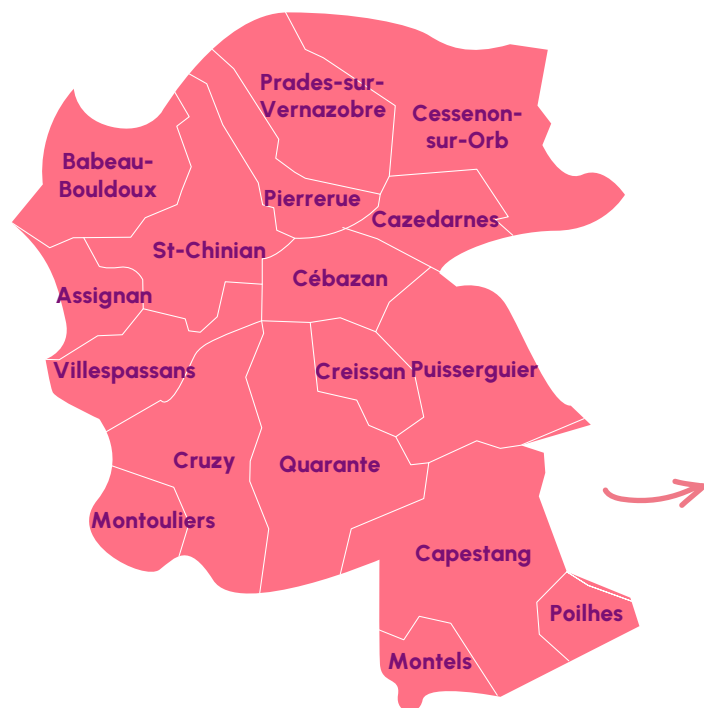
Consultation ADIL

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sud Hérault	Avant-Monts	Du Minervois au Caroux	Grand Orb
101	140	94	137

Thèmes	Sud Hérault	Total PHLV
Urbanisme & Voisinage	10	32
Accession à la propriété (juridique et financement)	8	34
Recherche de logement	2	10
Fiscalité & investissement locatif	2	21
Copropriété	0	11
Amélioration de l'habitat	19	73
Rapports locatifs	59	277
Autres	1	14
Total / CC	101	472





Sud Hérault - Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	75	233
2012 - oct. 2017	17	243
Oct 2007 - 2022	108	804
2022	3	39
	200	1280

- 3 Logements locatifs réhabilités
- 39 Logements propriétaires occupants réhabilités
- 2 Façades subventionnées
- 5 Dossiers Carsat
- 13 Visites non décence
- Total des aides : 568 713 €
- Total travaux : 1 269 357 €
- 101 Consultations Adil
- 5 Consultations CAUE
- 307 Consultations Guichet Rénov' Occitanie

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Dossiers Bailleurs bourgs-centres ou communes PVD

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Magalas	1	11 369 €	-	11 369 €	39 476 €
Murviel-les-Béziers	3	84 519 €	19 880 €	104 399 €	186 513 €
Puimisson	1	4 944 €	1 148 €	6 092 €	11 481 €
Thézan-les-Béziers	2	19 500 €	5 762 €	25 262 €	62 380 €
Total	7	120 332 €	26 790 €	147 122 €	597 562 €

Dossiers propriétaires occupants

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Total	66	767 030 €	27 225 €	794 255 €	1 706 717 €



DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Détail par commune

	Nb de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Abeilhan	1	12 000 €	-	12 000 €	37 784 €
Autignac	3	31 932 €	-	31 932 €	73 964 €
Causses-et-Veyran	2	16 905 €	1 147 €	18 052 €	25 675 €
Faugères	1	5 610 €	1 122 €	6 732 €	11 219 €
Fos	2	23 536 €	3 658 €	27 194 €	36 586 €
Fouzilhon	2	15 520 €	1 241 €	16 761 €	26 471 €
Gabian	-	14 946 €	2 000 €	16 946 €	22 411 €
Gabian	3	41 248 €	6 321 €	47 569 €	70 372 €
Laurens	-	16 011 €	2 000 €	18 011 €	26 685 €
Laurens	3	50 250 €	6 000 €	56 250 €	78 749 €
Magalas	-	12 024 €	1 754 €	13 778 €	17 541 €
Magalas	5	54 826 €	8 873 €	63 699 €	120 393 €
Montesquieu	2	13 608 €	2 127 €	15 735 €	21 090 €
Murviel-les-béziers	8	115 122 €	15 696 €	130 818 €	223 540 €
Neffiès	-	7 253 €	1 644 €	8 897 €	16 438 €
Neffiès	2	15 664 €	3 026 €	18 690 €	30 260 €
Pailhès	1	9 300 €	-	9 300 €	22 285 €
Pouzolles	3	36 977 €	4 937 €	41 914 €	63 189 €

Puimisson	-	8 636 €	1 189 €	9 825 €	11 894 €
Puimisson	2	28 136 €	3 189 €	31 325 €	66 749 €
Puissalicon	5	46 295 €	5 715 €	52 010 €	328 663 €
Roquessels	1	15 562 €	2 000 €	17 562 €	23 437 €
Roujan	-	2 963 €	593 €	3 556 €	5 925 €
Roujan	5	27 361 €	4 499 €	31 860 €	68 917 €
Saint-Geniès-de-Fontedit	-	4 875 €	975 €	5 850 €	9 749 €
Saint-Geniès-de-Fontedit	3	38 454 €	4 975 €	43 429 €	76 407 €
Saint-Nazaire-de-Ladarez	1	45 610 €	13 703 €	59 313 €	68 517 €
Thézan-Les-Béziers	8	93 299 €	13 610 €	106 909 €	183 272 €
Vailhan	3	29 815 €	4 691 €	34 506 €	49 178 €
Total	66	767030	27225	794255	1 706 717

Dossiers façades

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montant subventions	Montant travaux HT
Avant-Monts	6	18 724 €	80 079 €

Détail par commune

Communes	Nombre de façades	Montant subventions	Montant travaux HT	%	Statut propriétaire
Thézan-les-Béziers	2	2 418,00 €	6 956,00 €	0,35	POMAJ
Cabrerolles	1	6 168,00 €	32 286,00 €	0,19	RS
Murviel-les-Béziers	2	9 088,40 €	36 047,00 €	0,25	PB
Murviel-les-Béziers	0	450,00 €	1 500,00 €	0,30	PB
Murviel-les-Béziers	1	599,75 €	3 290,00 €	0,18	PB
Total	6	18 724,15 €	80 079,00 €	0,23	-

Réalisation de diagnostics façades

Communes	Nombre de diagnostics	Nombre de façades	Statut propriétaire	Orientation fondation du patrimoine
Abeilhan	1	1	PB	
Fos	1	2	PO	0
Gabian	1	1	PB	0
Magalas	1	1	PB	
Magalas	1	2	PB	
Magalas	1	4	PO	0
Magalas	1	1	RS	1
Magalas	1	2	PO	1
Murviel-les-Béziers	1	1	-	
Murviel-les-Béziers	1	2	PB	0
Murviel-les-Béziers	1	2	PO	0
Murviel-les-Béziers	1	1	PO	0
Neffiès	1	1	PO	
Neffiès	1	1	PO	
Pouzolles	1	2	LC	0
Puimisson	1	1	PB	0
Puissalicon	1	2	PO	1
Puissalicon	1	1	PO	0

Roujan	1	1	PB	
Roujan	1	2	PO	
Roujan	1	2	PB	
Roujan	1	1	PO	
Roujan	1	1	PO	1
Roujan	1	2	PO	
Saint-Géniès-de-Fontedit	1	3	PO	1
Thézan-les-Béziers	1	1	PO	
Total	26	41	-	5

Dossiers non décence

Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites (champ CAF)	Nombre de dossiers "Non décent" ou "insalubre" (champ CAF)	Nombre de dossiers classés
Cabrerolles	1	1	1	-
Gabian	1	1	1	1
Laurens	2	2	2	2
Magalas	1	1	1	1
Murviel-les-Beziers	1	1	1	1
Puimisson	1	1	1	1
Roujan	1	1	1	-
Thézan-les-Béziers	1	1	1	-
CC Les Avant-Monts	9	9	9	6
Total	49	46	45	16

Dossiers Carsat

Nombre de dossiers	Montant Travaux TTC	Montant CARSAT
13	262 251€	41 214 €

SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avant-Monts

/62

Communes	Type de dossier	Montant Travaux	Montant de subventions
Laurens	ENERGIE	19 445,00 €	3 500,00 €
Pouzolles	AUTONOMIE	10 282,00 €	3 000,00 €
Gabian	ENERGIE	24 503,00 €	3 500,00 €
Lamalou-les-Bains	AUTONOMIE	9 959,00 €	2 500,00 €
Puissalicon	AUTONOMIE	7 381,00 €	2 214,30 €
Puissalicon	ENERGIE	32 124,00 €	3 000,00 €
Murviel-les-Béziers	ENERGIE	18 584,00 €	3 500,00 €
Causses-et-Veyran	ENERGIE	14 983,00 €	3 000,00 €
Murviel-les-Béziers	ENERGIE	15 589,00 €	3 000,00 €
Thézan-les-Béziers	ENERGIE	32 367,00 €	3 500,00 €
Thézan-les-Béziers	ENERGIE	15 614,00 €	3 500,00 €
Neffiès	ENERGIE	31 645,00 €	3 500,00 €
Saint-Géniès-de-fontedit	AUTONOMIE	29 775,00 €	3 500,00 €



CONSEILS

Guichet Rénov'Occitanie

Actes 2022 :	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4 : Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale*
Total Pays HLV	1 388	522	87	25
<i>Objectifs prévisionnels</i>	600	300	100	20
	44	29	7	1
Les Avant-Monts	308	106	17	5
Abeilhan	12	3	1	-
Laurens	25	10	1	-
Magalas	35	15	5	2
Murviel-lès-Béziers	24	8	1	1
Roujan	20	8	1	-
Saint-Geniès de Fontedit	21	8	-	-
Thézan-lès-Béziers	17	10	-	-

Conseil architectural CAUE

Communes	Conseils architecturaux	Conseil paysage	Conseil par email
Autignac	1	-	-
Puissalicon	1	-	-
Total	2	0	0

Consultation ADIL

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES			
Sud Hérault	Avant-Monts	Du Minervois au Caroux	Grand Orb
101	140	94	137

Répartition par Communauté de communes du nombre de consultations selon les thématiques

Thèmes	Avant-Monts	Total PHLV
Urbanisme & Voisinage	6	32
Accession à la propriété (juridique et financement)	13	34
Recherche de logement	2	10
Fiscalité & investissement locatif	6	21
Copropriété	2	11
Amélioration de l'habitat	25	73
Rapports locatifs	80	277
Autres	6	14
Total / CC	140	472



Les Avant-Monts Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	39	141
2012 - oct. 2017	16	199
Oct 2007 - 2022	81	703
2022	7	66
	136	1043

- 7 Logements locatifs réhabilités
- 66 Logements propriétaires occupants réhabilités
- 6 Façades subventionnées
- 13 Dossiers Carsat : 13
- 9 Visites non décence : 9
- Total des aides : 995 918 €
- Total travaux : 2 646 609 €
- 140 Consultations Adil
- 2 Consultations CAUE
- 308 Consultations Guichet Rénov' Occitanie

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Dossiers Bailleurs bourgs-centres ou communes PVD

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Capestang	5	70 255 €	17 590 €	87 845 €	174 097 €
Total	5	70 255 €	17 590 €	87 845 €	174 097 €

Dossiers propriétaires occupants

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Total	29	276 321 €	169 815 €	446 136 €	649 330 €

SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Minervois au Caroux

Dossiers façades

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montant subventions	Montant travaux HT
Sud Hérault	8	14 012 €	97 824 €

Détail par commune

Communes	Nombre de façades	Montant subventions	Montant travaux HT	%	Statut propriétaire
Olargues	1	1 303,35 €	8 085,50 €	0,16	RS
La Caunette	1	2 274,00 €	10 040,00 €	0,23	PB
Olonzac	-	435,00 €	-	-	RS
Oupia	6	10 000,00 €	79 699,00 €	0,13	RP
Total	8	14 012,35 €	97 824,50 €	0,14	-



Réalisation de diagnostics façades

Communes	Nombre de diagnostics	Nombre de façades	Statut propriétaire	Orientation fondation du patrimoine
Félines-Minervois	1	1	PO	
Olargues	1	2	PB	0
Olargues	1	3	PB	1
Olonzac	1	2	RS	1
Oupia	1	5	PO	1
Oupia	1	2	PO	0
Oupia	1	1	PO	0
Riols	1	3	PO	
Riols	1	2	PO	
Total	9	21	-	3



SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Minervois au Caroux

Dossiers non décence

Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites (champ CAF)	Nombre de dossiers "Non décent" ou "insalubre" (champ CAF)	Nombre de dossiers classés
Courniou	2	1	1	
Olargues	2	2	2	2
Saint-Martin de l'Arçon	1	1	1	1
Saint-Pons de Thomières	2	2	2	
Vieussan	1	1	1	
CC Minervois Caroux	8	7	7	3
Total	49	46	45	16



SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Minervois au Caroux

CONSEILS

Guichet Renov'Occitanie

Actes 2022 :	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4 : Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale*
Total Pays HLV	1 388	522	87	25
<i>Objectifs prévisionnels</i>	600	300	100	20
CC du Minervois au Caroux	343	121	11	3
Olonzac	27	6	1	1
Saint-Pons de Thomières	31	11	-	-

Conseil architectural CAUE

Communes	Conseils architecturaux	Conseil paysage	Conseil par email
Berlou	1	-	-
Colombières-sur-Orb	-	-	-
Mons-la-Trivalle	1	-	-
Olargues	1	-	-
Prémian	1	-	-
Rieussec	1	-	-
Riols	1	-	-
Saint-Jean-de-Minervois	-	-	1
Total	7	0	1

SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Minervois au Caroux

Consultation ADIL

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES			
Sud Hérault	Avant-Monts	Du Minervois au Caroux	Grand Orb
101	140	94	137

Répartition par Communauté de communes du nombre de consultations selon les thématiques

Thèmes	Du Minervois au Caroux	Total PHLV
Urbanisme & Voisinage	10	32
Accession à la propriété (juridique et financement)	6	34
Recherche de logement	1	10
Fiscalité & investissement locatif	5	21
Copropriété	4	11
Amélioration de l'habitat	8	73
Rapports locatifs	56	277
Autres	4	14
Total / CC	94	472

SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Minervois au Caroux



Du Minervois au Caroux		
Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	123	341
2012 - oct. 2017	30	257
Oct 2007 - 2022	171	783
2022	5	29
	324	1381

- 3 Logements locatifs réhabilités
- 29 Logements propriétaires occupants réhabilités
- 8 Façades subventionnées
- 8 Visites non décence
- Total des aides : 543 322 €
- Total travaux : 921 251 €
- 94 Consultations Adil
- 8 Consultations CAUE
- 343 Consultations Guichet Renov' Occitanie

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Dossiers Bailleurs bourgs-centres ou communes PVD

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Bédarieux	12	236 708 €	15 955 €	252 663 €	552 045 €
Hérépian	2	28494 €	1098 €	29 592 €	84 981 €
Graissessac	1	5 294 €	-	5 294 €	10 981 €
Total	15	270 496 €	17 053 €	287 549 €	648 007 €

Dossiers propriétaires occupants

	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Total	104	1 133 359 €	169 815 €	1 303 174 €	2 343 634 €

DOSSIERS AVEC RÉALISATION DE TRAVAUX

Détail par commune

	Nbr de logements	Subventions ANAH	Subventions CD34	Total des subventions	Total des travaux
Avène	1	44 614 €	13 871 €	58 485 €	103 118 €
Bédarieux	30	266 600 €	50 013 €	316 613 €	538 353 €
Le Bousquet d'Orb	3	24 018 €	2 345 €	26 363 €	53 019 €
Camplong	2	25 569 €	2 000 €	27 569 €	48 888 €
Ceilhes-et-Rocozeles	3	30 291 €	4 830 €	35 121 €	47 742 €
Dio-et-Valquières	1	18 000 €	2 000 €	20 000 €	33 782 €
Graissessac	1	7 801 €	1 260 €	9 061 €	12 603 €
Hérépian	8	81 187 €	9 619 €	90 806 €	147 162 €
Joncels	1	15 264 €	2 000 €	17 264 €	23 106 €
La-Tour-sur-Orb	9	103 672 €	6 760 €	110 432 €	216 009 €
Lamalou-les-Bains	9	84 073 €	8 060 €	92 133 €	147 751 €
Le Bousquet d'Orb	9	104 034 €	12 208 €	116 242 €	208 311 €
Le Pujol-sur-Orb	2	22 769 €	3 271 €	26 040 €	32 948 €
Les Aires	4	50 485 €	6 900 €	57 385 €	91 819 €
Lunas	3	34 575 €	4 574 €	39 149 €	58 313 €
Pézènes-les-Mines	1	10 176 €	1 446 €	11 622 €	14 461 €
Saint-Étienne-Estréchoux	5	60 442 €	13 551 €	73 993 €	136 714 €
Saint-Gervais-sur-Mare	8	105 772 €	19 690 €	125 462 €	355 275 €
Taussac-la-Billière	1	6 523 €	-	6 523 €	14 351 €
Villemagne-l'Argentière	3	37 494 €	5 417 €	42 911 €	59 909 €
Total	104	1 133 359 €	169 815 €	1 303 174 €	2 343 634 €

Dossiers façades

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montant subventions	Montant travaux HT
Grand Orb	2	10 000 €	24 007 €

SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Grand Orb

/75

Détail par commune

Communes	Nombre de façades	Montant subventions	Montant travaux HT	%	Statut propriétaire
Bédarieux	2	10 000 €	24 007 €	0,42	POMAJ
Total	2	10 000 €	24 007 €	0,42	-

Réalisation de diagnostics façades

Communes	Nombre de diagnostics	Nombre de façades	Statut propriétaire	Orientation fondation du patrimoine
Bédarieux	1	1	LC	0
Bédarieux	1	1	PB	0
Hérépian	1	2	PB	1
Lamalou-les-Bains	1	2	PO	0
Lamalou-les-Bains	1	3	PO	1
Lamalou-les-Bains	1	3	PB	0
Le Poujol-sur-Orb	1	3	PO	0
Le Poujol-sur-Orb	1	1	PO	0
Pézènes-les-Mines	1	4	PO	0
Dio-et-Valquières	1	3	RS	1
Total	10	23	-	3



Dossiers non décence

Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites (champ CAF)	Nombre de dossiers "Non décent" ou "insalubre" (champ CAF)	Nombre de dossiers classés
Bédarieux	11	11	9	-
Hérépian	1	1	1	-
Lamalou-les-Bains	1	1	1	-
Le Bousquet d'Orb	1	1	-	-
Le Poujol-sur-Orb	1	1	1	-
CC Grand Orb	15	15	12	7
Total	49	46	45	16

Dossiers Carsat

Communes	Nbr de dossiers	Nature travaux	Montant Travaux TTC	Montant subventions ANAH + CG	Montant CARSAT
Le Bousquet d'Orb	1	AUTONOMIE	8 702 €	5 221 €	3 480,8 €
Saint-Gervais-sur-Mare	1	ENERGIE	23 314 €	17 489 €	3 500 €
Saint-Gervais-sur-Mare	1	AUTONOMIE	11 706 €	7 023 €	2 500 €
Bédarieux	1	ENERGIE	25 530 €	17 318 €	3 500 €
Saint-Étienne-Estréchoux	1	ENERGIE	32 044 €	21 500 €	3500 €
Hérépian	1	ENERGIE	27 441 €	17 220 €	3 000 €
La Tour-sur-Orb	1	ENERGIE	26 882 €	19 629 €	3 500 €
Pézènes-les-Mines	1	ENERGIE	14 461 €	11 622 €	2 839 €
Bédarieux	1	ENERGIE	27 441 €	17 220 €	3 000 €
La Tour-sur-Orb	1	ENERGIE	20 869 €	16 021 €	3 000 €
Lamalou-les-Bains	1	ENERGIE	8 259 €	7 282 €	977 €
Saint-Gervais-sur-Mare	1	ENERGIE	21 014 €	14 608 €	3 500 €
Bédarieux	1	AUTONOMIE	19 395 €	14 136 €	2 500 €
Bédarieux	1	ENERGIE	13 987 €	8 392 €	3 000 €
Rosis	1	AUTONOMIE	2 824 €	1 694 €	1 412 €

Hérépian	1	AUTONOMIE	10 649 €	6 389 €	3 000 €
Bédarieux	1	AUTONOMIE	3 620 €	1 629 €	2 353 €
Les Aires	1	AUTONOMIE	11 154 €	4 721 €	2 500 €
La-Tour-sur-Orb	1	AUTONOMIE	4 296 €	2 578 €	1 748 €
Bédarieux	1	AUTONOMIE	7 010 €	3 155 €	2 500 €
Combes	1	ENERGIE	33 823 €	21 500 €	3 500 €
Le-Bousquet-d'Orb	1	AUTONOMIE	4 067 €	2 241 €	2 033 €
Bédarieux	1	ENERGIE	12 025 €	8 417 €	3 500 €
Les Aires	1	AUTONOMIE	5 480 €	3 288 €	3 198 €
Le-Bousquet-d'Orb	1	ENERGIE	22 870 €	14 935 €	3 000 €
Saint-Étienne-Estréchoux	1	ENERGIE	22 371 €	13 186 €	3 500 €
Bédarieux	1	ENERGIE	15 299 €	9 179 €	3 500 €
Hérépian	1	ENERGIE	28 730 €	20 738 €	3 500 €
Total	28	-	465263	308331	81040,8

CONSEILS

Guichet Rénov'Occitanie

Actes 2022 :	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4 : Accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale*
Total Pays HLV	1 388	522	87	25
<i>Objectifs prévisionnels</i>	600	300	100	20
CC Grand Orb	414	191	41	12
Bédarieux	141	65	19	4
Le Bousquet d'Orb	39	12	-	-
Hérépian	19	8	2	-
Lamalou-les-Bains	44	29	7	1

Conseil architectural CAUE

Communes	Conseils architecturaux	Conseil paysage	Conseils par email
Combes	-	-	2
Lunas	1	1	-
Lamalou-les-Bains	1	-	-
Bédarieux	2	-	-
Graissessac	1	-	-
Ceilhes-et-Rocozeis	1	-	-
Carlencas-et-Levas	1	-	-
Total	7	1	2

Consultation ADIL

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR COMMUNAUTÉS DE COMMUNES			
Sud Hérault	Avant-Monts	Du Minervois au Caroux	Grand Orb
101	140	94	137

Répartition par Communauté de communes du nombre de consultations selon les thématiques

Thèmes	Grand Orb	Total PHLV
Urbanisme & Voisinage	6	32
Accession à la propriété (juridique et financement)	7	34
Recherche de logement	5	10
Fiscalité & investissement locatif	8	21
Copropriété	5	11
Amélioration de l'habitat	21	73
Rapports locatifs	82	277
Autres	3	14
Total / CC	137	472



Grand Orb - Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	80	166
2012 - oct. 2017	41	160
Oct 2007 - 2022	166	754
2022	15	104
	287	1080

- 15 Logements locatifs réhabilités
- 104 Logements propriétaires occupants réhabilités
- 2 Façades subventionnées
- 28 Dossier Carsat
- 15 Visites non décence
- Total des aides : 1 681 763 €
- Total travaux : 3 480 911 €
- 137 Consultations Adil
- 10 Consultations CAUE
- 414 Consultations Guichet Rénov' Occitanie



Programme d'Intérêt Général (PIG) 2017-2022

BILAN DE L'ANNÉE 2022

